

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 25 novembre 2011

**Service instructeur**  
Service Développement Culturel

**N° CP 2011-12-7-1**

**Service consulté**

**COMMUNICATION**



**COMITES DE SUIVI DES 9 ECOLES CENTRE ET EVALUATION  
COMITES DE SUIVI DES CONSERVATOIRES  
NOTE D'INFORMATION SUR LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS  
DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL**

Résumé : Informations relatives :

- aux Comités de suivi 2010/2011 mis en place dans le cadre des partenariats conclus entre le Département et :
    - les 9 Ecoles de Musique "Ecole Centre" : Altkirch, Brunstatt, Guebwiller, Huningue, Kaysersberg, Munster, Thann, Volgelsheim et Wittenheim
    - les 3 Conservatoires : Colmar, Mulhouse et Saint-Louis
- 
- à l'évaluation des conventions d'objectifs 2009/2011 avec les Ecoles Centre
  - au Groupement d'Employeurs de l'Enseignement Musical

**1. Comités de suivi**

Les dispositions des conventions prévoient la mise en place de Comités de suivi chargés de l'examen, du suivi de l'exécution et de l'évaluation des actions mises en œuvre au titre des partenariats conventionnels.

Sur proposition de la Commission de la Culture et du Patrimoine qui s'est réunie le 10 octobre 2011, je vous prie de bien vouloir prendre acte des informations relatives aux Comités de suivi qui se sont tenus dans le cadre des partenariats avec les 9 Ecoles Centre et les 3 Conservatoires.

**1.1 Ecoles Centre**

Les Comités de Suivi avec les Ecoles Centre ont mis en relief les enjeux en terme de positionnement sur un territoire des écoles en qualité de structure ressource, l'articulation à une politique départementale et l'intégration à un réseau.

Ainsi, le déploiement du Schéma fait apparaître qu'il favorise les échanges entre Ecoles Centre, avec des Ecoles de Musique de proximité, des associations sur le terrain, ainsi que

les Conservatoires et peut permettre ponctuellement autour de projets spécifiques, la mutualisation de moyens humains, matériels, pédagogiques et artistiques.

Les principales conclusions des comités concernant les 9 Ecoles Centre sont synthétisées dans le tableau joint en annexe 1 au rapport.

Pour mémoire, la subvention totale versée par le Département en 2011 aux 9 Ecoles Centre s'est élevée à 190 785 €.

## **1. 2 - Conservatoires**

### **Conventions de partenariat 2009-2011 avec les Villes de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis, pour la mise en œuvre du projet d'établissement de leur conservatoire**

Déclinaison du Schéma départemental des Enseignements Artistiques (SDEA), validé par l'Assemblée départementale le 13 décembre 2007, le conventionnement en faveur des trois conservatoires haut-rhinois, marque la volonté du Département de conforter son engagement en faveur de l'éducation artistique.

Les comités de suivi du Département, de la Ville et du conservatoire concernés, ont ainsi donné l'occasion à chaque Directeur de présenter le bilan d'activités 2010 ainsi que les perspectives 2011 de leur établissement.

Ces rencontres ont mis en relief les effets positifs du SDEA qui a permis une mise en réseau des conservatoires entre eux, avec les écoles centre ainsi que l'ensemble des acteurs musicaux, dans le cadre de plateformes de concertation et de réflexion initiées par le Département ou le CDMC, en liaison avec le Conseil Général du Bas-Rhin et la Région.

Le tableau joint en annexe 2 du rapport, synthétise par conservatoire, le bilan des activités 2010 et des perspectives 2011.

Pour mémoire, la participation totale versée par le Département aux Conservatoires en 2011, dans le cadre des conventions 2009-2012, s'est élevée à 372 000 €.

## **2. Les Evaluations des conventions d'objectifs entre le Conseil Général et les 9 Ecoles Centre**

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du SDEA, assurée par le CDMC, le Conseil Général a confié à ce dernier une mission d'évaluation des conventions d'objectifs 2009/2011 entre le Conseil Général et les Ecoles Centre. Ses conclusions jointes en annexe 3 au rapport ont été présentées lors de la Commission de la Culture du 10 octobre 2011 par le directeur du CDMC.

## **3. Informations sur le Groupement d'Employeurs de l'Enseignement Musical**

Lors de la Commission de la Culture du 10 octobre dernier, et pour répondre à la demande formulée par des membres de l'assemblée départementale lors d'une précédente séance de Commission permanente, le Président du Groupement d'Employeurs de l'Enseignement Musical (GEEM) a apporté des informations mentionnées dans l'annexe 4 jointe au rapport, notamment sur l'historique de cette structure et ses perspectives d'évolution.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ces communications.



Charles BUTTNER

**SYNTHESE DES COMITES DE SUIVI  
AVEC LES ECOLES CENTRE**

<b>Ecoles Centre</b>	<b>Statut</b>	<b>Nombre d'Elèves 2010/2011</b>	<b>Budget Prévisionnel 2010/2011</b>	<b>Subvention 2011</b>
<b>ECOLE DE MUSIQUE DU SUNDGAU ALTKIRCH</b>	<i>Ecole associative</i>	<b>233</b>	<b>205 800 €</b>	<b>20 339 €</b>
<p><b>Observations :</b></p> <p><b>Positifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- démarrage encourageant du projet « Orchestre à l'école » avec 29 élèves de CM1 et CM2 sur 2 ans,</li> <li>- organisation éventuelle de concerts de musique de chambre au sein des locaux du CG68/Quartier Plessier,</li> </ul> <p><b>Pistes d'amélioration :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nécessité de renforcer la dynamique du département Musiques Actuelles (39 élèves),</li> <li>- approfondissement du partenariat avec le CRAC Altkirch.</li> </ul>				
<b>ECOLE DE MUSIQUE DE BRUNSTATT</b>	<i>Ecole associative</i>	<b>187</b>	<b>180 195 €</b>	<b>20 862 €</b>
<p><b>Observations :</b></p> <p><b>Positifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place d'un conseil d'établissement et pédagogique,</li> <li>- mise en ligne d'un site Internet,</li> <li>- mise en œuvre d'un partenariat avec le CRMA (Centre de Ressources de Musiques Actuelles) de Colmar et les Conservatoires de Strasbourg et Mulhouse.</li> </ul> <p><b>Pistes d'amélioration :</b> regroupement régulier d'élèves d'écoles voisines pour inciter à la pratique collective et aux échanges entre jeunes.</p>				
<b>ECOLE DE MUSIQUE DE GUEBWILLER</b>	<i>Ecole associative</i>	<b>269</b>	<b>240 837 €</b>	<b>20 192 €</b>
<p><b>Observations :</b></p> <p><b>Positifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coût de l'écolage uniformément fixé à 200 € par trimestre,</li> <li>- projet d'éveil musical dispensé dans une maternelle à Guebwiller.</li> </ul> <p><b>Pistes d'amélioration :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- statut du directeur : à clarifier,</li> <li>- développement du rayonnement de l'Ecole Centre de Guebwiller vis-à-vis des autres écoles du secteur,</li> <li>- valorisation dans le budget de l'école de la mise à disposition gratuite des locaux par le CG68,</li> <li>- incitation à des rapprochements avec les Dominicains de Haute-Alsace,</li> </ul>				
<b>ECOLE ACADEMIE DES ARTS DE HUNINGUE</b>	<i>Ecole municipale</i>	<b>438</b>	<i>non communiqué</i>	<b>23 093 €</b>

Ecoles Centre	Statut	Nombre d'Elèves 2010/2011	Budget Prévisionnel 2010/2011	Subvention 2011
---------------	--------	------------------------------	-------------------------------------	--------------------

**Observations :**

**Positifs :**

- mise en place d'un département « Théâtre »,
- obligation pour les élèves d'assister à 3 spectacles par an, les entrées sont gratuites au Triangle,
- importance accordée à la formation en groupes,
- création d'un spectacle « Carmen » en collaboration avec le Triangle et l'école Pagnol.

**Pistes d'amélioration :**

- rapprochement avec le Conservatoire à rayonnement communal de Saint-Louis,
- approfondissement des relations avec les écoles de musique du secteur (projet pluridisciplinaire sur la vie de Serge Gainsbourg, un projet de musiques actuelles ...).

**A noter :** abandon des classes à horaires aménagés (CHAM) et « Orchestre à l'école » en raison des contraintes budgétaires.

<b>ECOLE DE MUSIQUE DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG</b>	<i>Ecole associative</i>	<b>404</b>	<b>325 420 €</b>	<b>34 512 €</b>
---	--------------------------	------------	------------------	-----------------

**Observations :**

**Positifs :**

- création d'un projet autour du répertoire ARIA, d'un orchestre symphonique avec le Conservatoire de Colmar, avec des classes à enseignement spécialisé pour élèves handicapés et des 1ers cycles des écoles de musique de la vallée,
- partenariat avec le CRMA de Colmar,
- refonte du règlement intérieur et du fonctionnement des instances représentatives.

**A noter :** sortie du GEEM (Groupement d'Employeur de l'Enseignement Musical) et une gestion prise en charge par l'OGACA à Strasbourg.

<b>ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA VALLEE DE MUNSTER</b>	<i>Ecole associative</i>	<b>195</b>	<b>187 567 €</b>	<b>15 858 €</b>
---	--------------------------	------------	------------------	-----------------

**Observations :**

**Positifs :**

- baisse sensible de l'écologie pour les moins de 18 ans avec un effort particulier sur les tarifs « Danse »,
- proposition de l'Ecole de valoriser la pratique collective des harmonies du secteur, en dispensant les élèves des cours de pratique collective au sein de l'école, sous réserve d'un suivi pédagogique assuré par les directeurs d'harmonies,
- participation au Festival de Jazz de Munster avec les écoles volontaires de la vallée,
- mise en place de la saison artistique « Opus »,
- intégration de nouveaux locaux en juin 2012,

**A noter :**

- recrutement d'un professeur de danse contemporaine issu du Ballet du Rhin,
- souhait d'un renforcement de l'animation du réseau des écoles centre.

2/3

<b>ECOLE DE MUSIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH</b>	<i>Ecole communale</i>	<b>270</b>	<b>499 000 €</b>	<b>17 596 €</b>
---	------------------------	------------	------------------	-----------------



Ecoles Centre	Statut	Nombre d'Elèves 2010/2011	Budget Prévisionnel 2010/2011	Subvention 2011
---------------	--------	------------------------------	-------------------------------------	--------------------

**Observations :**  
**Positifs :**

- grille tarifaire attractive soit 100 € par trimestre,
- ouverture avec le Conservatoire de Colmar, d'une classe de chant choral,
- accueil de publics handicapés dans le cadre de la mise en place d'une CLIS (Classe d'intégration scolaire,
- création d'un orchestre à vent « Junior »,
- mise en service de 3 salles insonorisées sur le site de Volgelsheim depuis septembre 2011.

**A noter :** souhait du directeur de suivre une formation axée gestion administrative et organisée par le CDMC.

<b>ECOLE DE MUSIQUE ACTUELLE ET CLASSIQUE DE LA VILLE DE THANN</b>	<i>Ecole associative</i>	<b>298</b>	<b>228 528 €</b>	<b>19 112 €</b>
--	--------------------------	------------	------------------	-----------------

**Observations :**  
**Positifs :**

- ouverture d'une école de danse (69 élèves),
- intégration dans les activités du département des musiques actuelles, de conseils et accompagnements,
- opération « Orchestre à l'école » en collège qui s'achève et reprise en école primaire,
- en lien avec la « Batterie des Grognards » mise en place d'un orchestre de fifres,
- création envisagée d'un département « Théâtre »,
- collaboration avec le Relais Culturel de Thann.

**Pistes d'amélioration :**

- nombre d'heures de direction assurées par le directeur : à clarifier.

**A noter :** abandon du projet envisagé avec la Jazz and Rock Schule de Fribourg et les conservatoires de Strasbourg et Colmar.

<b>ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE WITTENHEIM</b>	<i>Ecole municipale</i>	<b>249</b>	<i>non communiqué</i>	<b>22 363 €</b>
--	-------------------------	------------	-----------------------	-----------------

**Observations :**  
**Positifs :**

- succès du dispositif « Orchestre à l'école » avec des maternelles et classes élémentaires,
- participation à la fête de la musique de la Ville de Wittenheim,
- de la rencontre avec les élèves du Conservatoire de Mulhouse,

**Pistes d'amélioration :**

- faibles rapports avec les écoles de musique environnantes,
- nombre d'heures de direction réalisée par la directrice : à clarifier,

**A noter :** direction de l'harmonie municipale assurée par la directrice.

<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>2 543</b>		<b>190 785 €</b>
--------------	----------	--------------	--	------------------

**SYNTHESE DES COMITES DE SUIVI  
AVEC LES CONSERVATOIRES**

<b>Conservatoires</b>	<b>Statut</b>	<b>Nombre d'Elèves 2010/2011</b>	<b>Budget Prévisionnel 2010/2011</b>	<b>Subvention 2011</b>
<b>Conservatoire de Mulhouse</b>	<b>Rayonnement départemental</b>	<b>1214</b>	<b>2 838 575 €</b>	<b>144 000 €</b>

**Observations :****Positifs :**

- succès des classes à horaires aménagées (CHAM) en musique et ouverture d'une CHAD en danse en zone sensible
- notoriété confirmée de la classe de musiques actuelles,
- rapprochement et collaboration avec les autres conservatoires, du CDMC, des écoles de musique du secteur, Orchestre d'Harmonie de Mulhouse, CREA de Kingersheim, ...

**Pistes d'amélioration :**

- capacité d'accueil des locaux qui se dégradent, inadaptée,
- articulation du conservatoire au développement de l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) pour l'enseignement supérieur des arts, mis en place début 2011.

**A noter :**

- en l'absence de compétence culturelle de la M2A, le rattachement du Conservatoire à la Ville de Mulhouse est confirmé,
- tarif doublé pour les élèves ne provenant pas de Mulhouse,
- 15 à 18 % des élèves inscrits sont issus de populations immigrées,
- absence de concertation autour d'un projet d'orchestre de jeunes musiciens initié par la Métropole Rhin-Rhône, confié finalement à l'orchestre de Franche-Comté.

<b>Conservatoire de Colmar</b>	<b>Rayonnement départemental</b>	<b>1007</b>	<b>1 272 376 €</b>	<b>153 000 €</b>
------------------------------------	--------------------------------------	-------------	--------------------	------------------

**Observations :****Positifs :**

- bel essor du département d'art dramatique,
- collaboration avec les conservatoires de Mulhouse et Strasbourg pour l'organisation du Diplôme d'Etudes Musicales, et pour des projets ponctuels aussi avec l'Education Nationale, le Grillen, les Dominicains, le CRMA, la Forlane ...

**Pistes d'amélioration :**

- approfondissement des partenariats avec ouverture aux structures du milieu amateur (Mission Voix Alsace, Atelier Vocal..),
- renforcement du travail avec des compositeurs et artistes variés.

**A noter :**

- étude de faisabilité pour la création d'une harmonie avec les élèves de fin de 1er cycle, en concertation avec les harmonies colmariennes existantes.

<b>Conservatoire de Saint-Louis</b>	<b>Rayonnement communal</b>	<b>650</b>	<b>1 137 050 €</b>	<b>75 000 €</b>
---	---------------------------------	------------	--------------------	-----------------

Conservatoires	Statut	Nombre d'Elèves 2010/2011	Budget Prévisionnel 2010/2011	Subvention 2011
----------------	--------	------------------------------	-------------------------------------	--------------------

**Observations :**

**Positifs :**

- ouverture du conservatoire à son environnement culturel,
- mise en place d'actions « Musique et Handicap », conférences, ateliers spécifiques et accueil d'élèves handicapés,
- collaboration avec le Théâtre de la Couple et l'Orchestre Symphonique de Saint-Louis.

**Pistes d'amélioration :**

- recherche de collaborations avec l'Ecole Centre de Huningue, autour des musiques actuelles et de la danse,
- le milieu amateur,
- mise aux normes du studio danse,
- réaménagement du dispositif collège/conservatoire dans le cadre d'horaires aménagés.

***A noter :***

- prise de fonction d'un nouveau directeur, M. Jean-Claude André, professeur chargé de direction, en remplacement de M. Garzia, assisté par un directeur adjoint, M. Grégoire Valette,
- arrivée d'une nouvelle directrice de la Culture à la Ville, Mme Olivia Fricker.

**Conseil Départemental pour la Musique et la Culture**  
**Service du S.D.E.A.S**

**ECOLE DE MUSIQUE DU SUNDGAU A ALTKIRCH**  
**Ecole centre (Profil 3)**

---

***Rapport d'évaluation de la convention de partenariat 2009-2011***

**PREAMBULE**

A l'issue d'une consultation publique portant sur la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) dans le Haut-Rhin de 2009 à 2012, le Conseil Général a missionné le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) pour procéder à l'évaluation des partenariats des 9 structures conventionnées avec le département.

Ces évaluations se sont effectuées sur la base d'auditions des directeurs des structures concernées et de leur représentant élu, président ou vice-président.

L'évaluation consiste à analyser l'activité et les projets conduits par chaque école, sur la durée de la convention, en s'appuyant sur la grille « d'identification des objectifs de développement avec échéancier » annexée à chaque convention.

# ECOLE DE MUSIQUE DU SUNDGAU A ALTKIRCH

Evaluation effectuée le : *13 septembre 2011 à 20h*

Lieu : *dans les locaux de l'école de musique à Altkirch*

Noms et fonctions des représentants de l'école de musique auditionnés:

- Monsieur Benoît REICHLIN, *Vice-Président*
- Monsieur Rémi PETERSCHMITT, *Directeur*
- Monsieur Joël NUSSBAUMER, *Trésorier*
- Madame Christine HILD, *Secrétaire du comité*

## FONCTIONNEMENT GENERAL

- Le nombre d'élèves est équilibré d'une année à l'autre avec une moyenne de 230 élèves. Les démissions d'adultes ou des tous petits sont compensées par de nouvelles inscriptions.
- Sur les 24 disciplines proposées par l'école, 4 instruments rares sont enseignés en 2011 : accordéon (1), cor (3), trombone (3), orgue classique ou d'église (3).
- L'école de musique participe aux évaluations départementales tous cycles confondus et a obtenu de bons résultats dans l'ensemble. Concernant le 3<sup>ème</sup> cycle, seuls 2 élèves sont en début de 3<sup>ème</sup> cycle en 2011.
- L'offre des pratiques collectives est diversifiée : orchestre à vents, orchestre à cordes, orchestre jazz/rock, ensembles de harpes, de guitare, chant choral, atelier de percussions africaines... Le chant choral, dispensé 30 mn par groupe, fait partie intégrante du cours de formation musicale et n'est plus subventionné en tant que « pratique collective ». Cet état explique la chute du nombre d'heures subventionnées qui passe de 6h30 en 2010 à 3h en 2011.
- Un département des Musiques Actuelles est constitué et compte 39 élèves. L'aménagement d'une salle dédiée aux Pratiques Collectives est prévu à la rentrée 2011/12.
- Innovation pédagogique : depuis 2010, les cours de formation musicale du 2<sup>ème</sup> cycle fonctionnent sous forme de modules afin de remotiver les adolescents rebutés par le solfège traditionnel. 3 professeurs successifs enseignent tout au long de l'année les 6 modules proposés : lecture, analyse, voix, culture, improvisation et informatique musicale.
- A ce jour, une convention lie l'école de musique au CARJA (Altkirch), centre d'aide par le travail, pour l'accueil au sein des locaux d'un public handicapé au cours de percussions africaines. Cette activité est indépendante des projets pédagogiques et artistiques de l'école.

## EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Monsieur Rémi PETERSCHMITT, Assistant d'Enseignement Artistique, est mis à disposition de l'école par la Communauté de Communes d'Altkirch pour exercer les fonctions de directeur à raison de 15h hebdomadaires. Parallèlement à cette fonction, il dispense également 10 heures de cours au sein de diverses écoles.
  - Une secrétaire collabore 20h/semaine au bon fonctionnement de l'école et utilise le logiciel de gestion d'une école créé par le CDMC. Son poste est pris en charge à 50% par la ComCom et à 50% par l'école de musique.
- Monsieur PETERSCHMITT est titulaire de l'**Agrément Départemental de Direction d'une Ecole de Musique** délivré par le CDMC en 2009.
- A ce jour, l'association n'a toujours pas de président. L'intérim est assuré par le Vice-Président. Afin d'organiser des élections, une Assemblée Générale de l'association est prévue à l'automne 2011.
- Le nombre d'enseignants qui compose l'équipe pédagogique est stable : 28 professeurs.
- De manière générale, les professeurs de l'école se forment régulièrement (au CDMC ou ailleurs) et le pourcentage des heures dispensées par des enseignants diplômés atteint plus de **76%** en 2011.
- Les instances de concertation sont toutes mises en place.
  - Le Conseil Pédagogique, constitué depuis 2009 se réunit 3 fois par an.
  - Le Conseil d'Etablissement a siégé pour la 1<sup>ère</sup> fois le 5 février 2010 et se réunit 1 fois par an.

## MISSIONS TERRITORIALES ET PARTENARIALES

- Mise en place d'animations scolaires pour faire découvrir les instruments, pour présenter des spectacles, des contes musicaux (Pierre et le Loup- 2010).
- Mise en place du projet d'Orchestre à l'Ecole sur 2 ans avec des élèves de CM1-CM2 de l'école élémentaire '« Les Tuileries »' d'Altkirch et d'une classe de 6<sup>ème</sup> du collège. Ce partenariat, initié par l'EMS a bénéficié d'une subvention de 8 500€ de la part du Crédit Mutuel (achat du parc instrumental et du matériel pédagogique) et de la prise en charge des intervenants par la Communauté de Communes.
- Organisation de concerts, notamment via l'accueil de l'AJAM
- De nombreux projets avec d'autres écoles de musique voient le jour : un concert regroupant les ensembles de jeunes des écoles d'Altkirch, de Dannemarie et de Hirsingue avait remporté un vif succès en 2009. En 2010, l'expérience est reconduite en y associant cette fois-ci les élèves des écoles de musique de Carspach et de Waldighoffen.
- Dans ce dernier projet, la quasi-totalité des écoles du Sundgau est représentée sur scène et démontre un rayonnement local et géographique évident de la part de l'école centre. A noter cependant, la ré-ouverture de l'école de musique Sundgovia

de Hirtzbach avec 15 élèves en 2010/11, qui conforte la logique de l'émiettement que le schéma cherche à limiter.

## ELEMENTS BUDGETAIRES

- La participation intercommunale de 35 104 € en 2011 est complétée par la prise en charge du salaire du directeur mis à disposition de l'école (28 946€/an).
  - S'ajoute à cela la rénovation des locaux effectuée en 2002.
  - Des travaux d'aménagement de la salle des professeurs et d'une salle de Pratique Collective sont prévus pour 2011/12. Retenus dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau, ils bénéficieront d'une subvention du Conseil Général.
- En 2011, la subvention départementale s'élève à 20 339€ (soit 9,88 % du budget)
- Les tarifs d'écolage sont élevés et varient de **650€/an** pour les élèves subventionnés par la ComCom à **730€/an** pour les élèves des autres communes.

## CONCLUSION

L'Ecole de Musique du Sundgau est une école associative dont la responsabilité incombe à un Conseil d'Administration, composé en majorité de parents d'élèves.

A l'heure actuelle, l'association n'a pas de président. Le Conseil d'Administration va très prochainement pourvoir à son remplacement.

Les objectifs généraux qui ont été fixés et consignés sur la grille d'identification sont atteints.

Le nombre d'élèves est en hausse, le nombre de disciplines enseignées et le nombre d'enseignants étant stable. Cela démontre que le ratio élève/heure de cours est plus intéressant.

La gestion financière est prudente et mesurée. Chaque dépense nouvelle doit être financée ou prise en charge par les parents. C'est ainsi que l'écolage est parmi les plus élevés.

Les résultats pédagogiques que l'on retrouve à l'analyse des évaluations est plus que satisfaisant, et dénote la qualification du corps enseignant. En effet, le pourcentage de professeurs diplômés est très important. L'implication des professeurs dans les projets pédagogiques mis en œuvre est très régulière.

Les locaux de l'école, entièrement rénovés en 2002, vont être agrandis en 2012, et permettront ainsi un accueil plus intéressant de la Pratique Collective et des Musiques Actuelles notamment.

La situation géographique de l'Ecole de Musique du Sundgau a été un élément déterminant dans les critères d'obtention du profil 3. Cependant, au regard du territoire, l'école considère que sa position n'a pas évolué. Une approche territoriale des offres en matière d'enseignement artistique devra consolider la place de l'Ecole de Musique du Sundgau, son mode de gestion et de fonctionnement.

Le partenariat avec les structures existantes devra être renforcé. Toutefois, les efforts de professionnalisation, aussi bien du côté pédagogique que du côté administratif, ont été indéniables.

Nous proposons que le partenariat amorcé avec l'Ecole de Musique du Sundgau dans le cadre des écoles de profil 3 soit poursuivi.

## ECOLE DE MUSIQUE DU SUNDGAU A ALTKIRCH « Ecole Centre »

Evaluation effectuée par le CDMC dans le cadre de sa mission

### Fonctionnement général

	Critères de l'école centre		Objectifs Et Réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 15/10/2008		2009	2010	2011	
Nombre d'élèves inscrits	/	250		229	232	232	
<b>Nombre d'élèves subventionné</b>	/			<b>157</b>	<b>181</b>	<b>192</b>	<b>2011 : Dont 204 élèves de -21 ans</b>
Nombre de disciplines enseignées	14 au minimum + 2 instruments rares	24 dont 4 rares	2011 : Accordéon, 3 Cor, 3 Trombone, 3 Orgue classique	24	24	24	
Nombre de formation dispensée	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycle complets et évalués	Oui	FC1 INSTR : FC1 FM : FC2 : 3 INS/4 2 FM/4	16A/19 8A/11	15A/17 17A/20 1 INS/1	7A/8 15A/18 2A/2	
	3 <sup>ème</sup> cycle amateur facultatif	Oui	FC3 :	/	/	/	2011 : 2 élèves en début de 3 <sup>ème</sup> cycle
Contenu de formation (pratiques collectives, diversité esthétique)	Pratique collective obligatoire	Oui		5h	6h30	3h	2011 : Sans les cours de chant choral
	Pratique Musiques actuelles	Oui	2011 : 39 Elèves Pas d'espace réservé : Une partie du bât. va être restaurée pour la PC + possible installation dans une salle de la MJC à Altkirch d'ici 2 ans.				
Existence d'un projet pédagogique	Oui et intégrant d'autres champs disciplinaires de l'enseignement artistique	Oui					Projet d'Etablissement validé
Innovation pédagogique	expérience pédagogique	Oui	2011 : Orchestre à l'école (29 élèves sur 5 classes) 2x1h Depuis 2010 : innovation en FM cycle 2 : 6 modules différents sur l'année avec 3 professeurs.	/	/	Oui	
Mesures particulières en faveur du public handicapé	Oui	Oui				NON	



# Equipe pédagogique

	Critères de l'école centre		Objectifs Et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 15/10/2008		2009	2010	2011	
Identification du directeur	Oui	Oui	M. Rémy PETERSCHMITT	/	/	/	
Nombre d'heures de direction	de 15 à 35 heures	15 h		15h	15h	15h	AEA avec fonction de direction mis à disposition de l'école par la ComCom + 10h d'enseignement au GEEM + 20h de secrétariat
Nombre d'enseignants	Minimum 12			28	28	28	
Qualification/statuts	<b>Directeur :</b> Agrément ou équivalence examinée par une commission ou 3 ans pour régulariser	En cours		/	Oui	Oui	M. PETERSCHMITT est titulaire de l'Agrément de Direction d'école de musique délivré par le CDMC en 2009
	<b>Personnel enseignant :</b> minimum 60 % des heures effectuées par du personnel agréé ou 2 ans pour régulariser	59,4 %		59,4%	63,2%	<b>76,6%</b>	
Plan de formation	Existence d'un plan de formation individuel ou collectif	Oui	2011 : 2 profs sont encore en formation longue « Musiques Actuelles » 1 autre passe le DE (GUI)	Oui	Oui	Oui	
Instance de concertation	Concertation directeur, et conseil pédagogique	oui	Oui, 1 fois par an				
	conseil d'établissement	oui	2010 : 1 <sup>ère</sup> réunion le 5 février 2010	/	Oui	Oui	
	conseil pédagogique	oui	3 fois par an	Oui	Oui	Oui	

## Missions Territoriales et Partenariales

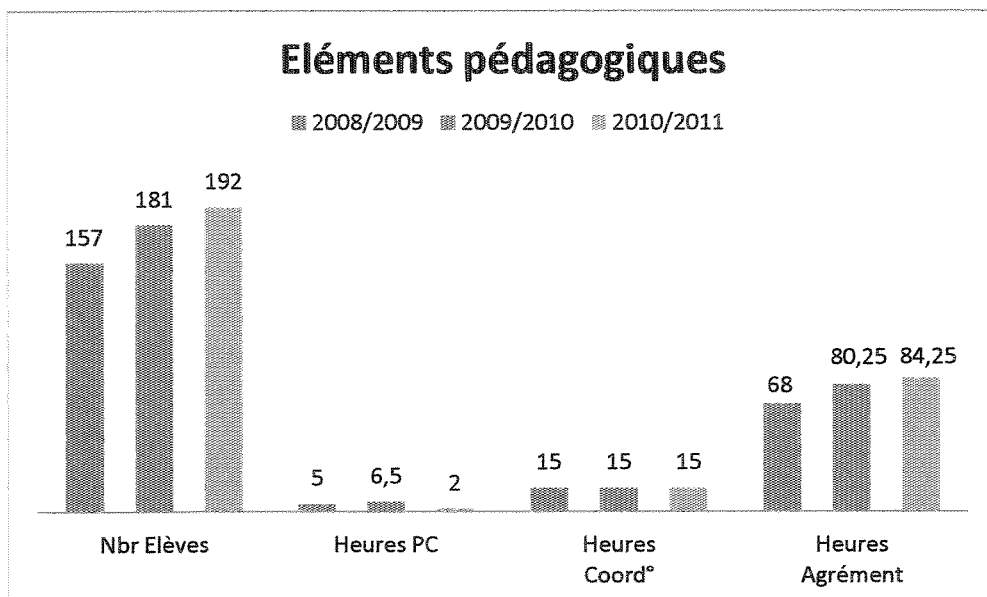
	Critères de l'école centre		Objectifs Et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 15/10/2008		2009	2010	2011	
Partenariat Education Nationale	Oui	Oui	Orchestre à l'école sur 3 ans : CM1-CM2 & 6 <sup>ème</sup>				
Partenariat Structures culturelles	Oui	Oui	Concert AJAM + masterclasses				
Rayonnement local et géographique	Participation à la vie culturelle intercommunale	Oui	Voir coupures de presses				
Cohérence schéma et plan régional	Oui	/		/	/	/	
Articulation avec conservatoire départemental et régional	Oui	Non	2010 : Collaboration avec le CRC de Saint-Louis et concert + masterclasse de guitare classique		Oui	Non	
Articulation avec enseignement supérieur		Non					
Mutualisation moyens humains, pédagogiques et artistiques	Oui	Oui	2010 : Concert en commun avec les écoles de Dannemarie et Brunstatt			Oui	

## Eléments budgétaires

	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école Au 15/10/2008		2009	2010	2011	
Participation des communes	Financement intercommunal	Oui		31 197€	36 269€	35 104€	
Participation départementale	Oui cf aux modalités du schéma	Oui		18 594€	20 407€	20 339€	
Politique tarifaire concertée	Oui	Non					650€/an pour les enfants de la ComCom = cher !



**ECOLE DE MUSIQUE DU SUNDGAU A ALTKIRCH  
2009 à 2011**



Participation départementale						
Année	Subv Elèves	Subv PC	Subv Coord	Prime AgDE	% AgDE	TOTAL définitif
2008/2009	12 440 €	1 200 €	2 574 €	2 380 €	59,40%	18 594 €
2009/2010	13 536 €	1 488 €	2 574 €	2 809 €	63,20%	20 407 €
2010/2011	14 168 €	648 €	2 574 €	2 949 €	76,60%	20 339 €



**ECOLE DE MUSIQUE DE BRUNSTATT**  
Ecole centre (Profil 3)

---

***Rapport d'évaluation de la convention de partenariat 2009-2011***

**PREAMBULE**

A l'issue d'une consultation publique portant sur la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) dans le Haut-Rhin de 2009 à 2012, le Conseil Général a missionné le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) pour procéder à l'évaluation des partenariats des 9 structures conventionnées avec le département.

Ces évaluations se sont effectuées sur la base d'auditions des directeurs des structures concernées et de leur représentant élu, président ou vice-président.

L'évaluation consistera à analyser l'activité et les projets conduits par chaque école, sur la durée de la convention, en s'appuyant sur la grille « d'identification des objectifs de développement avec échéancier » annexée à chaque convention.

# ECOLE DE MUSIQUE DE BRUNSTATT

---

Evaluation effectuée le : **19 septembre 2011 à 19h00**

Lieu : **dans les locaux de l'école de musique à Brunstatt**

Noms et fonctions des représentants de l'école de musique auditionnés:

- Monsieur Dominique DUVERGER, Président
- Monsieur Dominique ROUX, Directeur

## FONCTIONNEMENT GENERAL

- Le nombre d'élèves est en baisse constante depuis 3 ans. 191 élèves au lieu des 250 nécessaires à un équilibre financier durable.
- Des cours d'instruments rares sont proposés au sein de l'école : accordéon, cor, trombone, euphonium, hautbois. Une classe d'orgue classique va ouvrir à la rentrée 2011/12.
- L'école de musique participe aux évaluations départementales tous cycles confondus avec de bons résultats dans l'ensemble. Pas de 3<sup>ème</sup> cycle.
- L'offre des pratiques collectives est variée : ensemble irlandais, ensemble de guitare, choral d'enfants, Big Band, orchestre junior, orchestre à cordes
- Le département des Musiques Actuelles, composé essentiellement de « guitares » est en réorganisation pour varier l'offre instrumentale.
- Innovation pédagogique : le cours de Formation Musicale par l'orchestre, mis en place depuis 2006 n'a pas été reconduit en 2011.
- Public handicapé : l'accueil d'un élève relevant de l'enseignement spécialisé a été géré en 2011. Monsieur ROUX souligne le fait que, de manière générale, les enseignants ne sont pas formés.

## EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Monsieur Dominique ROUX, directeur de l'Ecole de Musique est rémunéré pour 18 heures de coordination. Egalement directeur de l'Ecole de Musique de la Région de Dannemarie à raison de 8h30 hebdomadaires (sur 47 semaines), il enseigne le trombone au sein de diverses écoles une bonne dizaine d'heures.
  - Pas de secrétariat dédié à cette école centre ! Monsieur ROUX utilise le logiciel de gestion d'une école créé par le CDMC.
- Monsieur ROUX est titulaire de l'Agrément Départemental de Direction d'une Ecole de Musique délivré par le CDMC en 2009.
- Le nombre d'enseignants reste stable d'une année sur l'autre, de 20 à 21 en 2011.

- Si certains professeurs de l'école se forment régulièrement (au CDMC ou ailleurs) tous n'ont pas encore obtenu de diplômes reconnus et le pourcentage des heures dispensées par des enseignants diplômés atteint péniblement **44,8%** en 2011.
- Les instances de concertation sont toutes mises en place.
  - Le Conseil Pédagogique fonctionne depuis 2010.
  - Le Conseil d'Établissement s'est réuni pour la 1<sup>ère</sup> fois début 2011.

## MISSIONS TERRITORIALES ET PARTENARIALES

- Partenariat avec le collège de Zillisheim à l'occasion de l'ouverture de la classe d'orgue.
- Les partenariats avec d'autres structures culturelles sont ponctuels :
  - Association « Prendre et vivre son temps » : mise en place d'un cycle de conférence autour de la musique, associant professeurs et élèves de l'école.
  - Fédération Hiéro de Colmar : 15h d'interventions pédagogiques du musicien et compositeur LAUTER avec restitution publique du travail fourni lors d'un concert associant les élèves de l'école et le musicien intervenant.
  - Ecole de musique de Riedisheim, pour un projet autour d'un stage sur les musiques d'ensembles pour cuivres
  - Mise en place d'un ensemble de cuivres et percussion inter-écoles
- Articulation avec les Conservatoires : participation au projet « Jouer pour un jouet », stages et concerts avec le CRD de Mulhouse. Organisation de master-classe autour du saxophone en partenariat avec le CRR de Strasbourg (juin 2011).
- Mutualisation des moyens humains, pédagogiques et artistiques : afin de pouvoir proposer l'enseignement d'instruments rares, le professeur de cor du CRD de Mulhouse accueille une élève au CRD de Mulhouse.

## ELEMENTS BUDGETAIRES

- Financement intercommunal : Plus aucun depuis janvier 2011, depuis que la M2A (Mulhouse Alsace Agglomération) a abandonné la compétence relative à l'enseignement artistique spécialisé
  - La Subvention de la commune de Brunstatt représente 37 000€ en 2011.
  - Nous suggérons à Messieurs DUVERGER et ROUX de prospecter auprès des communes voisines pour que celles-ci contribuent au financement de l'écolage de leurs habitants respectifs.
- En 2011, la subvention départementale s'élève à 17 720€ (soit 10,38% des recettes)
- Tarif annuel moyen : **600€** pour les Brunstattois et **645€** pour les extérieurs.



## CONCLUSION

L'École de Musique de Brunstatt est une école associative dont la responsabilité incombe à un Conseil d'Administration composé de parents d'élèves et de membres de droit dont des représentants de la ville de Brunstatt et du CDMC.

Mise à part la qualification des enseignants (44,8 % au lieu de 60 %), les objectifs généraux prévus dans la convention initiale ont été atteints.

Le nombre d'élèves est en baisse depuis trois ans, ce qui n'est pas sans poser de problèmes.

La gestion financière reste le premier souci du président du Conseil d'Administration. L'équilibre financier sera difficile à trouver si le nombre d'élèves n'atteint pas 250 dans les prochaines années.

Les résultats pédagogiques sont intéressants et prouvent que les animations au sein de l'école sont importantes.

Les locaux de l'école, mis à la disposition par la commune, permettent un accueil suffisant.

L'implantation géographique de l'école, située aux portes de Mulhouse, rend son attrait difficile.

Le coût de l'écolage par rapport à celui du Conservatoire de Mulhouse reste prohibitif.

Le partenariat avec des institutions privées, notamment le Collège de Zillisheim, est important pour le recrutement d'élèves de ce secteur. Il est intéressant de souligner le partenariat avec le Conservatoire de Mulhouse, et particulièrement en ce qui concerne la classe de cor.

Toutefois, la précarité de l'équipe administrative (Directeur à 18 heures et pas de secrétariat) rend difficile la gestion au quotidien de l'école (absence de lien permanent avec les parents, etc...).

Par ailleurs, malgré l'investissement important de la commune de Brunstatt, le défaut d'un apport financier extérieur supplémentaire rendra difficile l'exécution de la mission d'une école-centre dans les années futures.

Nous proposons le maintien au sein du profil 3 avec des conditions particulières (notamment une organisation administrative professionnelle) à intégrer dans la prochaine convention.

## ECOLE DE MUSIQUE DE BRUNSTATT « Ecole Centre »

Evaluation effectuée par le CDMC dans le cadre de sa mission

### Fonctionnement général

	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 15/10/2008		2009	2010	2011	
Nombre d'élèves inscrits	/	220	Atteindre 250 élèves pour avoir un équilibre financier durable	228	217	191	
Nombre d'élèves subventionné	/			200	187	153	
Nombre de disciplines enseignées	14 au minimum + 2 instruments rares	24 dont 6 rares	<b>Instruments rares</b> : cor euphonium, hautbois, trombone, accordéon  2011/12 Ouverture d'une classe d'Orgue Classique	24	24	24	
Nombre de formation dispensée	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycle complets et évalués	Oui	FC1 INSTR : FC1 FM : FC2 :	11A/12 16A/21 Oui	12A/15 10A/10 Oui 3	10A/12 15A/19 4	
	3 <sup>ème</sup> cycle amateur facultatif	Oui	FC3 :	Oui	Non	Non	
Contenu de formation (pratiques collectives, diversité esthétique)	Pratique collective obligatoire	Oui		9h	11h	8h	
	Pratique Musiques actuelles	Oui	2011 : projet avec l'association Hiéro de Colmar et le compositeur folk LAUTER			Oui	
Existence d'un projet pédagogique	Oui et intégrant d'autres champs disciplinaires de l'enseignement artistique	Oui					
Innovation pédagogique	expérience pédagogique	Oui	FM par l'orchestre, expérience menée depuis 2006			Non	
Mesures particulières en faveur du public handicapé	Oui	Non				Oui	Handicap moteur

# Equipe pédagogique

	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 15/10/2008		2009	2010	2011	
Identification du directeur	Oui	Oui	M. Dominique ROUX depuis 2010	/	Idem	idem	
Nombre d'heures de direction	de 15 à 35 heures	18h		18h	18h	18h	
Nombre d'enseignants	Minimum 12	18		20	20	21	
Qualification/statuts	<b>Directeur :</b> Agrément ou équivalence examinée par une commission ou 3 ans pour régulariser	En cours de réalisation		/	Oui	Oui	M. ROUX est titulaire de l'Agrément de Direction d'école de musique délivré par le CDMC en 2009
	<b>Personnel enseignant :</b> minimum 60 % des heures effectuées par du personnel agréé ou 2 ans pour régulariser	40,1%	Atteindre les 60% requis par le schéma	40,8%	49,4%	<b>44,8%</b>	
Plan de formation	Existence d'un plan de formation individuel ou collectif	Oui	A mettre en place de façon structurée	Oui	Oui	Oui	
Instance de concertation	Concertation directeur, et conseil pédagogique	oui					Réunion chaque trimestre
	conseil d'établissement	oui		/	/	Oui	Depuis nov 2010
	conseil pédagogique	oui		Oui	Oui	Oui	

## Missions Territoriales et Partenariales

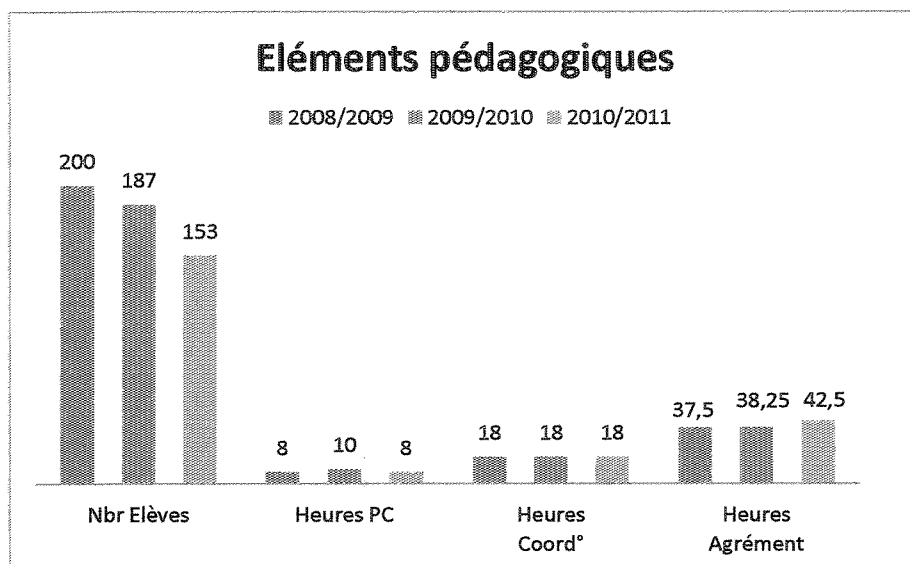
	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 15/10/2008		2009	2010	2011	
Partenariat Education Nationale	Oui	Oui restreint	2011/12 : projet de spectacle en partenariat avec l'école de Brunstatt « Besenval » 2012 :Partenariat avec le Collège de Zillisheim pour la création d'une classe d'orgue				
Partenariat Structures culturelles	Oui	Oui	2011 : Partenariat avec l'école de musique de Riedisheim Avec l'association « prendre et vivre son temps »...	Oui	Oui	Oui	
Rayonnement local et géographique	Participation à la vie culturelle intercommunale	Oui	Concerts dans d'autres communes, au Vœux 2011 au CG68, concert des élèves de l'école avec d'autres élèves des écoles de Huningue et Dannemarie...	Oui	Oui	Oui	
Cohérence schéma et plan régional	Oui			/	/	/	
Articulation avec conservatoire départemental et régional	Oui		Participation à « Jouer pour un jouet » 2012 : Master-classe autour du saxophone en partenariat avec le CRR de Strasbourg				
Articulation avec enseignement supérieur							
Mutualisation moyens humains, pédagogiques et artistiques	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	

## Eléments budgétaires

	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école Au 15/10/2008		2009	2010	2011	
Participation des communes	Financement intercommunal	Non	Plus de financement intercommunal	40 880€	49 220€	37 000€	Faire une demande de subvention aux communes voisines
Participation départementale	Oui cf aux modalités du schéma	Oui		22 649€	22 028€	17 720€	
Politique tarifaire concertée	Oui	Non					600€/an pour les Brunstattois



**ECOLE DE MUSIQUE DE BRUNSTATT  
2009 à 2011**



<b>Participation départementale</b>						
Année	Subv Elèves	Subv PC	Subv Coord	Prime AgDE	% AgDE	TOTAL définitif
2008/2009	16 096 €	2 160 €	3 089 €	1 304 €	40,82%	22 649 €
2009/2010	14 960 €	2 640 €	3 089 €	1 339 €	49,37%	22 028 €
2010/2011	11 312 €	1 832 €	3 089 €	1 488 €	44,84%	17 720 €



**ECOLE DE MUSIQUE DE GUEBWILLER**  
Ecole centre (Profil 3)

---

***Rapport d'évaluation de la convention de partenariat 2009-2011***

**PREAMBULE**

A l'issue d'une consultation publique portant sur la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) dans le Haut-Rhin de 2009 à 2012, le Conseil Général a missionné le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) pour procéder à l'évaluation des partenariats des 9 structures conventionnées avec le département.

Ces évaluations se sont effectuées sur la base d'auditions des directeurs des structures concernées et de leur représentant élu, président ou vice-président.

L'évaluation consistera à analyser l'activité et les projets conduits par chaque école, sur la durée de la convention, en s'appuyant sur la grille « d'identification des objectifs de développement avec échéancier » annexée à chaque convention.



# ECOLE DE MUSIQUE DE GUEBWILLER

---

Evaluation effectuée le : **21 septembre 2011 à 13h30**

Lieu : **dans les locaux de l'école de musique**

Noms et fonctions des représentants de l'école de musique auditionnés:

- Madame Marie-Eve HARTMANN, *secrétaire du CA de l'école et parent d'élève*
- Monsieur Frédéric ARNOLD, *Directeur*

## FONCTIONNEMENT GENERAL

- Le nombre d'élèves est en baisse depuis 2010. Si la baisse de l'année dernière représente un arrêt de beaucoup d'élèves adultes, la non-réinscription de certains élèves cette année semble étroitement liée au contexte économique. Ce que confirme Madame HARTMANN.
- Des cours d'instruments rares sont proposés au sein de l'école : accordéon, cor, trombone, tuba, euphonium, hautbois ..... Un cours de mandoline a été ouvert en 2010 mais ne compte qu'un seul élève.
- L'école de musique participe aux évaluations départementales tous cycles confondus avec de bons résultats dans l'ensemble. Quelques grands élèves suivent des cours de 3<sup>ème</sup> cycle mais sans volonté de préparer une fin de cycle.
- L'offre des pratiques collectives est bien intégrée au sein de l'école avec un orchestre à cordes, un orchestre junior pour les plus grands, un orchestre pour les débutants et deux groupes de musiques actuelles.
- Innovation pédagogique : un cours « débutant » de *formation musicale par l'orchestre* va être reconduit à la rentrée 2011/12. Cette innovation, qui avait été arrêtée un temps, avait montré de bons résultats aux évaluations de fin de 1<sup>er</sup> cycle.
- Public handicapé : l'accueil est possible (accès ascenseur). Un, voire 2 élèves relevant de l'enseignement spécialisé ont déjà suivis des cours instrumentaux ces 3 dernières années : l'un est démissionnaire depuis août 2011, l'autre figure toujours parmi les effectifs de l'école.

## EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Monsieur Frédéric ARNOLD, directeur de l'Ecole de Musique est rémunéré pour 15 heures de coordination. Parallèlement à cette fonction, il dispense également 20 heures de cours au sein de diverses écoles.
  - Une secrétaire collabore 20h/semaine au bon fonctionnement de l'école et utilise le logiciel de gestion d'une école créé par le CDMC.
- Monsieur ARNOLD est titulaire de l'**Agrément Départemental de Direction d'une Ecole de Musique** délivré par le CDMC en 2009.
- Le nombre d'enseignants reste stable d'une année sur l'autre, de 21 à 20 en 2011. Une incohérence est néanmoins soulevée quant à l'emploi d'un professeur de tuba pour

l'enseignement de la trompette alors qu'existe au sein de l'équipe un professeur de trompette diplômé.

- Certains professeurs de l'école se forment régulièrement (au CDMC ou ailleurs) et le pourcentage des heures dispensées par des enseignants diplômés atteint **78,7%** en 2011.
- Les instances de concertation
  - Le Conseil Pédagogique et la concertation avec le directeur fonctionnent depuis 2010/11.
  - Le Conseil d'Etablissement tarde à être mis en place mais le directeur nous assure que son organisation est programmée pour la rentrée 2011/12.

## MISSIONS TERRITORIALES ET PARTENARIALES

- Le projet d'un cours d'éveil musical dispensé dans une classe de maternelle de la ville de Guebwiller afin de sensibiliser les enfants à la musique n'a pas été concluant et aucune suite ne sera donnée à cette initiative.
- Les partenariats avec d'autres structures culturelles sont ponctuels :
  - Les Dominicains de Haute-Alsace : depuis juin 2011, la perspective d'une future collaboration est envisagée.
- Articulation avec les Conservatoires : une rencontre biennale est prévue pour que les élèves de l'école de musique et ceux du conservatoire de Colmar se retrouvent sur un projet de concert commun. Prochain partenariat prévu en 2012.
- Mutualisation des moyens humains, pédagogiques et artistiques : des conventions ont été signées avec de plus petites structures pour accueillir certains élèves issus notamment des écoles de musique de Lautenbach, Hartmannswiller, Soultz ou Wuenheim. Cependant, il serait judicieux d'organiser une réunion avec les Présidents de ces structures afin d'éviter des conflits inter-école quant aux tarifs pratiqués.

## ELEMENTS BUDGETAIRES

- Financement intercommunal : AUCUN
  - La subvention allouée par la ville de Guebwiller représente 44 500€ soit 20% du budget de l'école
  - La mise à disposition gratuite des locaux par le Conseil Général devrait être valorisée dans le budget de l'école
  - Certaines communes alentours contribuent au financement de l'écolage de leurs habitants respectifs : Merxheim, Staffelfelden, Bergholtz-Zell et Orschwihr
- En 2011, la subvention départementale s'élève à 20 192€ (soit 9,07% du budget)
- Tarif annuel unique : 594€

## CONCLUSION

L'École de Musique de Guebwiller est une école associative dont la responsabilité incombe à un Conseil d'Administration composé en majorité de parents d'élèves.

Les objectifs généraux qui ont été fixés et consignés sur la grille d'identification ont été atteints.

Le positionnement de l'école comme pôle-ressource ne se fait pas ressentir.

L'éloignement géographique des structures départementales (les Conservatoires à Rayonnement Départemental) rend difficile une collaboration. Toutefois, il existe un échange entre les élèves et les ensembles du Conservatoire de Colmar.

Les Musiques Actuelles représentent une grande partie de la pratique collective dans le cursus d'enseignement.

Le corps enseignant est stable, qualifié, mais l'ancienneté de certains professeurs rend difficiles les changements de pédagogie ou l'ouverture vers de nouvelles méthodes d'enseignement.

En ce qui concerne les éléments financiers, l'absence de financement intercommunal rend difficile l'évolution de l'école vers l'innovation pédagogique.

L'évaluation des élèves en fin de cycles est conforme à la moyenne des autres écoles, en nombre et en qualité.

Nous proposons le maintien dans le profil 3, en intégrant dans la future convention, des objectifs de positionnement territorial et de consolidation du statut du directeur.

# ECOLE DE MUSIQUE DE GUEBWILLER

## « Ecole Centre »

Evaluation effectuée par le CDMC dans le cadre de sa mission

### Fonctionnement général

	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 26/11/2008		2009	2010	2011	
Nombre d'élèves inscrits		255	Maintenir cet effectif	258	287	269	Dédution faite des élèves de Lautenbach
<b>Nombre d'élèves subventionné</b>		<b>210</b>		<b>210</b>	<b>223</b>	<b>186</b>	2011, on compte 16 élèves chanteurs de + 21 ans.
Nombre de disciplines enseignées	14 au minimum + 2 instruments rares	24 (dont 6 rares)	Accordéon, Cor, Trombone, Tuba, Euphonium, Hautbois... 2011 : Création d'une classe de mandolines	24	24	24	
Nombre de formation dispensée	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycle complets et évalués	Oui	FC1 INSTR : 11A/11 FC1 FM : 18A/19 FC2 : oui	11A/11 18A/19 oui	21A/22 32A/35 oui	12A/14 13A/14 2	
	3 <sup>ème</sup> cycle amateur facultatif	Oui	FC3 : Non	Non	Non	Non	
Contenu de formation (pratiques collectives, diversité esthétique)	Pratique collective obligatoire Pratique Musiques actuelles	Oui	2011 : 2 groupes de Musiques Actuelles 1 de Stéphane FUHRER 1 de Frédéric ARNOLD	3h	3h	4h	
Existence d'un projet pédagogique	Oui et intégrant d'autres champs disciplinaires de l'enseignement artistique	En cours de rédaction		/	OUI	OUI	Validé en septembre 2009
Innovation pédagogique	expérience pédagogique	Oui	Formation Musicale par l'Orchestre				2010 - 8 élèves sur 9 qui ont suivi cette formation ont eu leur FC1 en FM
Mesures particulières en faveur du public handicapé	Oui	Oui	Accueil possible (Accès ascenseur)  Jusqu'en 2011, un élève suivait un cours de FM et ne perturbait en rien le déroulement du cours.		Oui	Oui	

# Equipe pédagogique

	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 26/11/2008		2009	2010	2011	
Identification du directeur	Oui	Oui	Monsieur Frédéric ARNOLD	Idem	Idem	idem	
Nombre d'heures de direction	de 15 à 35 heures	11 h		11h	15h	15h	
Nombre d'enseignants	Minimum 12	21		21	21	20	
Qualification/statuts	<b>Directeur :</b> Agrément ou équivalence examinée par une commission/ 3 ans pour régulariser	En cours de réalisation		/	Oui	Oui	M. ARNOLD est titulaire de l'Agrément de Direction d'école de musique délivré par le CDMC en 2009
	<b>Personnel enseignant :</b> minimum 60 % des heures effectuées par du personnel agréé ou 2 ans pour régulariser	84 %		85,5%	84,4%	<b>78,7%</b>	
Plan de formation	Existence d'un plan de formation individuel ou collectif	Oui	Plan de formation collectif à mettre en place de façon structurée	Oui	Oui	Oui	
Instance de concertation	Concertation directeur, et conseil pédagogique	Non	Mise en œuvre prévue à la rentrée 2009/2010 et réalisée en 2010/11		Non	Oui	
	conseil d'établissement	Non	Mise en œuvre prévue à la rentrée 2009/2010		Non	Non	<b>Prévu en 2011/12</b>
	conseil pédagogique	Non	Mise en œuvre prévue à la rentrée 2009/2010 et réalisée en 2010/11		Non	Oui	

# Missions Territoriales et Partenariales

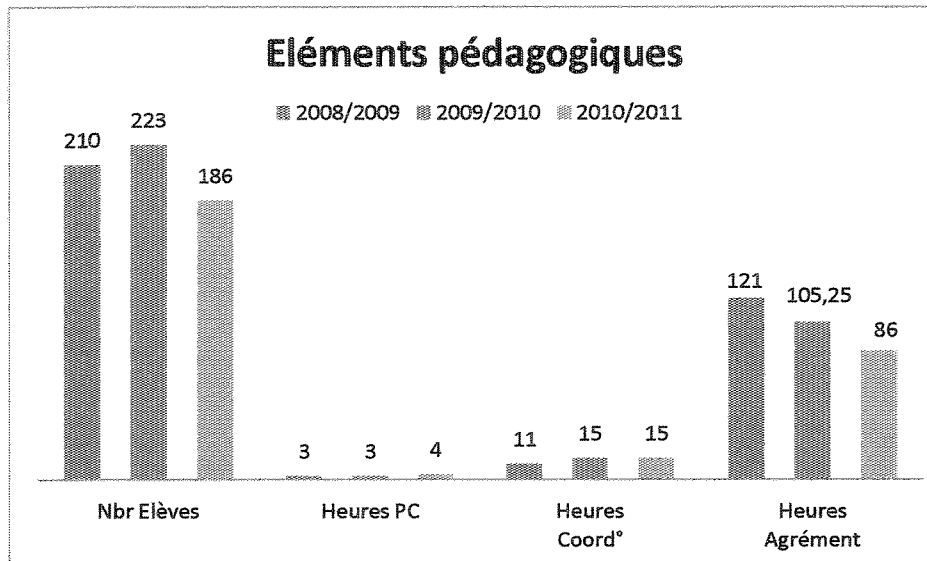
	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 26/11/2008		2009	2010	2011	
Partenariat Education Nationale	Oui	Non	Projet 2011/12 : Intervention de V. BIHLER (dumiste) dans les écoles maternelles : rémunération 50%, l'école et 50% la ville				
Partenariat Structures culturelles	Oui	Oui	Projet avec les Dominicains de Haute-Alsace pour 2011/12 ; Ass.Eurydice				
Rayonnement local et géographique	Participation à la vie culturelle intercommunale	Oui	Décentraliser nos concerts et auditions (Merxheim, Berrwiller par ex.)	X	X	Non	
Cohérence schéma et plan régional	Oui	Oui		/	/	/	
Articulation avec conservatoire départemental et régional	Oui	Oui	Concert des élèves de l'école et de l'orchestre symphonique du CRD de Colmar		Oui	Non	Projet reconduit en 2011/12
Articulation avec enseignement supérieur		Non					
Mutualisation moyens humains, pédagogiques et artistiques	Oui	Oui	Des conventions avec de plus petites structures sur le territoire ont été signées.			Oui	

# Éléments budgétaires

	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisation	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école Au 26/11/2008		2009	2010	2011	
Participation des communes	Financement intercommunal	43 525€	Pas de financement intercommunal ! Les autres Communes financent leurs habitants	44 500€	44 500€	44 500€	
Participation départementale	Oui cf aux modalités du schéma	17 582€		23 203€	24 018€	20 192€	
Politique tarifaire concertée	Oui	Non					Tarif unique 594€€ /an



**ECOLE DE MUSIQUE DE GUEBWILLER  
2009 à 2011**



Participation départementale						
Année	Subv Elèves	Subv PC	Subv Coord	Prime AgDE	% AgDE	TOTAL définitif
2008/2009	16 360 €	720 €	1 888 €	4 235 €	85,46%	23 203 €
2009/2010	17 048 €	712 €	2 574 €	3 684 €	84,37%	24 018 €
2010/2011	14 128 €	480 €	2 574 €	3 010 €	78,72%	20 192 €





**ACADEMIE DES ARTS DE HUNINGUE**  
Ecole centre (Profil 3)

---

***Rapport d'évaluation de la convention de partenariat 2009-2011***

**PREAMBULE**

A l'issue d'une consultation publique portant sur la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) dans le Haut-Rhin de 2009 à 2012, le Conseil Général a missionné le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) pour procéder à l'évaluation des partenariats des 9 structures conventionnées avec le département.

Ces évaluations se sont effectuées sur la base d'auditions des directeurs des structures concernées et de leur représentant élu, président ou vice-président.

L'évaluation consistera à analyser l'activité et les projets conduits par chaque école, sur la durée de la convention, en s'appuyant sur la grille « d'identification des objectifs de développement avec échéancier » annexée à chaque convention.

# ACADEMIE DES ARTS DE HUNINGUE

---

Evaluation effectuée le : **19 septembre 2011 à 15h45**

Lieu :  **dans les locaux du Triangle à Huningue**

Noms et fonctions des représentants de l'école de musique auditionnés:

- Monsieur Jacques LAMY-CHAPPUIS, *Directeur du Triangle et responsable du service culturel de la Ville de Huningue*
- Monsieur Franck JOSEPHS, *Directeur*
- Madame Carole GARCIA, *Secrétaire administrative de l'école*

## FUNCTIONNEMENT GENERAL

- Le nombre d'élèves total est de 438 toutes disciplines confondues (Musique-Danse-Théâtre). En 2011, 298 élèves suivent un cours d'instrument et environ 200 répondent aux critères de subventionnement.
- De nombreux cours d'instruments rares sont proposés au sein de l'école : cor, trombone, hautbois, hautbois baroque, contrebasse à cordes. Les stages de découvertes des instruments, organisés chaque année au mois d'août, contribuent largement au remplissage de ces classes d'instruments rares.
- L'école de musique participe aux évaluations départementales tous cycles confondus et a obtenu de bons résultats. Monsieur JOSEPHS est satisfait de la formule mise en place pour les évaluations de fin de 1<sup>er</sup> cycle. Quant aux évaluations globales, un prof de FM est spécialement dédié au travail sur les épreuves de fin de 2<sup>ème</sup> cycle, sous la supervision du directeur.
- L'Académie des Arts, qui dispense des cours de Musique, de Danse et de Théâtre, offre de nombreux ateliers collectifs. En 2011, 13 cours collectifs (hors danse et théâtre) ont été proposés aux élèves : ensembles de cordes, de harpes, de flûtes, ensemble baroque, ensembles instrumentaux, atelier chant, atelier basse et 3 groupes de Musiques Actuelles.
  - A ce jour, les groupes de Musiques Actuelles jouent dans la salle d'orchestre. L'école est en demande de locaux adaptés et équipés pour ce type de musique. La ville de Huningue juge que les moyens mis à disposition sont suffisants.
- Innovation pédagogique : Instauration d'un cours de FM pour 5 à 6 élèves sur synthétiseur et piano pour une mise en application concrète de l'approche solfégique. Cette innovation intervient dans le cursus au cours de la 3<sup>ème</sup> année de formation musicale (1C3). Devant le succès rencontré auprès des élèves et des parents, Monsieur JOSEPHS envisage d'ouvrir une 2<sup>ème</sup> classe de ce type à la rentrée 2011.
- public handicapé : l'accueil est possible, le bâtiment étant équipé.

## EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Monsieur Franck JOSEPHS, directeur de l'École de Musique dispose d'un temps plein administratif et est rémunérée pour 35 heures de coordination. Parallèlement à cette fonction, il dispense également 3 heures de cours au sein de diverses écoles.
  - Une secrétaire administrative collabore au bon fonctionnement de l'école et utilise le logiciel de gestion d'une école créé par le CDMC.
- Monsieur JOSEPHS est titulaire de l'**Agrément Départemental de Direction d'une Ecole de Musique** délivré par le CDMC en 2009.
- Le nombre d'enseignants reste stable d'une année sur l'autre.
- Les professeurs de l'école se forment régulièrement (au CDMC en priorité puis au CNFPT...) et le pourcentage des heures dispensées par des enseignants diplômés atteint presque **79%** en 2011. Si en 2009, ce pourcentage atteignait péniblement les 43%, à ce jour, tous les enseignants ont un diplôme reconnu par le CDMC (Agrément, D.E ou C.A). Certains continuent pourtant à dispenser des cours dans les disciplines dont ils n'ont pas le diplôme...
- Les instances de concertation sont toutes mises en place depuis la rentrée 2010/11.
  - Le Conseil Pédagogique, constitué en mars 2011, se réunit 1 fois par trimestre.
  - Le Conseil d'Établissement est actif depuis sa première séance le 1<sup>er</sup> février 2011.

## MISSIONS TERRITORIALES ET PARTENARIALES

- Mai 2010 : une classe de l'école primaire Marcel Pagnol présente une adaptation de l'opéra « Carmen » en collaboration avec l'Académie des Arts : 3 professeurs ont été missionnés pendant l'année scolaire pour la préparation de ce spectacle.
- Les partenariats avec d'autres structures culturelles sont réguliers :
  - Le Forum des Jeunes de la Ville de Huningue : organisation de stages d'été en collaboration avec l'Académie des Arts.
  - Les partenariats avec le **Triangle** sont nombreux tout au long de l'année : Sonn'Autumn, Masterclasse de jazz, Musiqu' apéro, Musi'Conférences notamment sur les Beatles et Serge Gainsbourg...
  - Les écoles de musiques de Bartenheim, Village-Neuf, Saint-Louis, Dannemarie et Kembs sont souvent associées à l'Académie des Arts pour des projets divers et variés. A l'occasion de l'anniversaire de l'école de musique de Kembs, un projet intitulé « Oratorio Rock » est prévu pour 2011/12.
- Articulation avec les Conservatoire : A ce jour, aucun rapprochement concret n'a été envisagé avec le CRC de Saint-Louis.
- Mutualisation des moyens humains, pédagogiques et artistiques : le rayonnement de l'école envers les autres écoles est très significatif, notamment par l'implication des enseignants de l'école et des écoles avoisinantes dans des projets artistiques réguliers.

## ELEMENTS BUDGETAIRES

- Financement intercommunal : AUCUN
  - L'aide de la ville représente en moyenne 216 000€
- En 2011, la subvention départementale s'élève à 23 093€
- Tarifs annuels moyens : 285€ pour les Habitants d'Huningue  
354€ pour les extérieurs

## CONCLUSION

L'Académie des Arts de Huningue est constituée d'un ensemble d'activités artistiques gérées directement par la Ville de Huningue.

Le nombre d'élèves, toutes disciplines confondues, qui s'élève à plus de 400, dénote l'adhésion de la population au projet pédagogique de l'Académie des Arts et aux animations proposées par le Triangle en général.

Cet imposant établissement ne parvient toutefois à s'ériger en pôle-ressource vis-à-vis des autres structures artistiques des alentours.

Le panel d'instruments proposés est très important. Les classes d'instruments rares sont complètes, notamment grâce à l'apport d'enfants issus de stages de découvertes initiés par les responsables de l'école de musique.

Les évaluations départementales sont bien suivies et leur résultat est intéressant.

Des expériences pédagogiques ont été mises en place, notamment pour venir en aide aux élèves de fin de cycles.

L'Académie des Arts, qui dispense des cours de musique, de danse et de théâtre, offre de nombreux ateliers collectifs.

Les Musiques Actuelles sont très présentes, malgré l'absence de locaux adaptés et équipés pour ce type de musique.

L'accueil de public handicapé est possible, mais il n'y a aucune demande à ce jour.

L'équipe pédagogique est importante et aujourd'hui qualifiée.

En trois années, le taux de diplômés a atteint 80 %, alors que celui-ci était de 43 % en 2009.

Les instances de concertation souhaitées dans le cadre du Schéma ont toutes été mises en place. Même si l'école travaille régulièrement avec les écoles avoisinantes, sa mission de centre de ressources doit être développée, et même si des raisons historiques expliquent l'absence de collaboration avec le Conservatoire de Saint-Louis, l'évolution de la situation au

niveau des deux établissements devrait permettre des rapprochements autour de projets et une plus grande complémentarité.

La compétence du personnel de direction est avérée et à proximité fonctionnelle avec le directeur des services culturels de la Ville, lui-même directeur du Triangle, est un plus indéniable pour la cohérence globale du projet dont la réussite est exemplaire.

Nous proposons le maintien du statut de l'Académie des Arts en profil 3.



## ACADEMIE DES ARTS DE HUNINGUE « Ecole Centre »

Evaluation effectuée par le CDMC dans le cadre de sa mission

### Fonctionnement général

	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 15/12/2008		2009	2010	2011	
Nombre d'élèves inscrits	/	455		455	475	438	Dont 298 élèves en Musique en 2011
Nombre d'élèves subventionné	/			194	216	199	Elèves « musique »
Nombre de disciplines enseignées	14 au minimum + 2 instruments rares	21 dont 5 rares	Cor, Trombone, hautbois, hautbois baroque, contrebasse à cordes Les stages de découvertes des instruments à vent permettent de remplir ces classes d'instruments rares	22	22	22	22 + danse + théâtre
Nombre de formation dispensée	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycle complets et évalués	Oui	FC1 INSTR : FC1 FM : FC2 :	17A/18 7A/8 Oui	17A/17 10A/10 Oui 3	14A/14 6A/9 5A	
	3 <sup>ème</sup> cycle amateur facultatif	Oui	FC3 :	1	0	0	2 à 3 élèves en 3 <sup>ème</sup> cycle
Contenu de formation (pratiques collectives, diversité esthétique)	Pratique collective obligatoire	Oui		8h	6h	6h	
	Pratique Musiques actuelles	Oui	3 groupes composés de GBE-GUE-PER-CHA-PIA → En demande pour des locaux adaptés...			3h	
Existence d'un projet pédagogique	Oui et intégrant d'autres champs disciplinaires de l'enseignement artistique	Oui					Approuvé au Conseil Municipal
Innovation pédagogique	expérience pédagogique	Oui	Développement de la pédagogie de groupe : la FM sur synthé et piano est un succès.				
Mesures particulières en faveur du public handicapé	Oui	Oui	Bâtiment équipé				



# Equipe pédagogique

	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 15/12/2008		2009	2010	2011	
Identification du directeur	Oui	Oui	M. Franck JOSEPHS	Idem	Idem	idem	
Nombre d'heures de direction	de 15 à 35 heures	20 h		20h	20h	35h	
Nombre d'enseignants	Minimum 12	27	Comptabilisé avec les profs de danse et de théâtre	27	27	26	
Qualification/statuts	<b>Directeur :</b> Agrément ou équivalence examinée par une commission ou 3 ans pour régulariser	En cours de réalisation		/	Oui	Oui	M. JOSEPHS est titulaire de l'Agrément de Direction d'école de musique délivré par le CDMC en 2009
	<b>Personnel enseignant :</b> minimum 60 % des heures effectuées par du personnel agréé ou 2 ans pour régulariser	56 %	Objectif 60% pour 2009	42,8%	53%	<b>78,9%</b>	
Plan de formation	Existence d'un plan de formation individuel ou collectif	Oui	En cours, c'est aussi une obligation en tant qu'école municipale			Oui	
Instance de concertation	Concertation directeur, et conseil pédagogique	oui	Mise en place de départements pédagogiques avec responsables.			Oui	
	conseil d'établissement	oui	Mise en place des conseils à la rentrée 2010/11			Oui	+ Réécriture du règlement
	conseil pédagogique	oui				Oui	

## Missions Territoriales et Partenariales

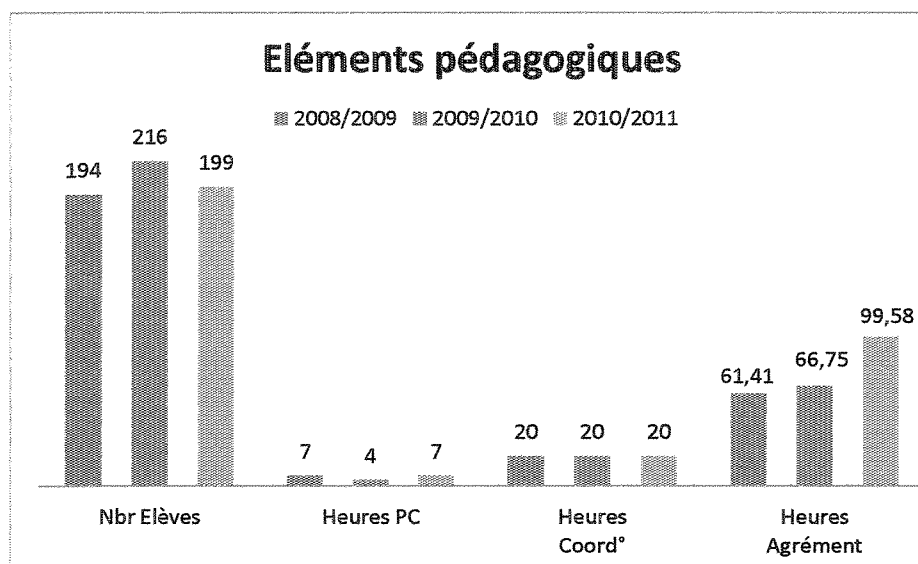
	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 15/12/2008		2009	2010	2011	
Partenariat Education Nationale	Oui	Oui	Ecole Primaire Pagnol : création du spectacle « Carmen »...		mai		
Partenariat Structures culturelles	Oui	Oui	Spectacles : Académie des Arts et le Triangle Collaboration avec les Ecoles de Musique de Bartenheim, Dannemarie, Village-Neuf, Kembs..	Oui	Oui	Oui	
Rayonnement local et géographique	Participation à la vie culturelle intercommunale	Oui	Création de spectacles en collaboration avec le Triangle et l'école Pagnol (danse, musique, théâtre) -Forum d'été 2010 -Sonn'Automne -Masterclasse de Guitare, Harpe, Batterie...	Oui	Oui	Oui	
Cohérence schéma et plan régional	Oui			/	/	/	
Articulation avec conservatoire départemental et régional	Oui	Non	Projet 2011/12 : rapprochement avec le Conservatoire de Saint-Louis				
Articulation avec enseignement supérieur		Non					
Mutualisation moyens humains, pédagogiques et artistiques	Oui	Oui	Partage du personnel entre Village-Neuf, Kembs + Projet de Musiques Actuelles avec Mathieu Acker entre les écoles				

## Eléments budgétaires

	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école Au 15/12/2008		2009	2010	2011	
Participation des communes	Financement intercommunal	Non		200 000€	200 000€	216 000€	
Participation départementale	Oui cf aux modalités du schéma	Oui		21 704€	23 216€	23 093€	
Politique tarifaire concertée	Oui	Non				285€/an pour les enfants domiciliés à Huningue	



**ACADEMIE DES ARTS DE HUNINGUE  
2009 à 2011**



Participation départementale						
Année	Subv Elèves	Subv PC	Subv Coord	Prime AgDE	% AgDE	TOTAL définitif
2008/2009	14 544 €	1 664 €	3 346 €	2 149 €	42,80%	21 704 €
2009/2010	16 128 €	1 320 €	3 432 €	2 336 €	53,00%	23 216 €
2010/2011	14 744 €	1 432 €	3 432 €	3 485 €	78,93%	23 093 €



**ECOLE DE MUSIQUE DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG**  
Ecole centre (Profil 3)

---

***Rapport d'évaluation de la convention de partenariat 2009-2011***

**PREAMBULE**

A l'issue d'une consultation publique portant sur la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) dans le Haut-Rhin de 2009 à 2012, le Conseil Général a missionné le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) pour procéder à l'évaluation des partenariats des 9 structures conventionnées avec le département.

Ces évaluations se sont effectuées sur la base d'auditions des directeurs des structures concernées et de leur représentant élu, président ou vice-président.

L'évaluation consiste à analyser l'activité et les projets conduits par chaque école, sur la durée de la convention, en s'appuyant sur la grille « d'identification des objectifs de développement avec échéancier » annexée à chaque convention.

# ECOLE DE MUSIQUE DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

---

Evaluation effectuée le : *20 septembre 2011 à 18h45*

Lieu : *dans une des antennes de l'école de musique à Kientzheim*

Noms et fonctions des représentants de l'école de musique auditionnés:

- Monsieur Alain ANCEL, *Président*
- Madame Iris BOIS, *Directrice*

## FONCTIONNEMENT GENERAL

- Depuis 3 ans on constate que les effectifs sont relativement stables : 404 élèves au total pour 302 élèves subventionnés en 2011. Un certain nombre de chanteurs adultes suivent des cours à l'EMVK.
- Le maintien de cours d'instruments rares pose problème en raison du départ du professeur de l'école faute d'heures en nombre suffisant (à la rentrée 2011/12 plus d'offre pour l'enseignement du cor ni du basson).
- L'école de musique participe aux évaluations départementales tous cycles confondus et a obtenu de bons résultats dans l'ensemble.
- L'offre des pratiques collectives est diversifiée : Atelier rock, ensemble de flûtes, ensemble à cordes, chant choral, atelier djembé...
- Innovation pédagogique : création de cours de FM spécifiques aux Musiques Actuelles. A ce jour, il existe 4 cours de ce type en 1<sup>er</sup> cycle et 2 cours en 2<sup>ème</sup> cycle.
- L'école de musique accueille régulièrement un ou deux élèves handicapés relevant de l'enseignement spécialisé. En 2011, 2 élèves suivaient respectivement un cours de batterie et de violoncelle. Des expériences sont même tentées pour qu'ils intègrent un cours de Formation Musicale « traditionnelle ».

## EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Madame Iris BOIS, directrice de l'Ecole de Musique et de Danse de la Vallée de Munster est rémunérée par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg sur un poste à 35h par semaine et mise à la disposition de l'école.
  - Une secrétaire, également prise en charge par la ComCom, collabore 17h30 par semaine au bon fonctionnement de l'école et utilise le logiciel de gestion d'une école créé par le CDMC.
- Madame BOIS est à ce jour titulaire de l'**Agrément Départemental de Direction d'une Ecole de Musique** délivré par le CDMC en 2009.
- Le nombre d'enseignants est élevé (36) mais correspond à la réalité de la situation géographique éclatée de l'école qui oblige la multiplication des professeurs pour une même discipline.
- Certains professeurs de l'école se forment régulièrement (au CDMC ou ailleurs) et le pourcentage des heures dispensées par des enseignants diplômés atteint plus de **76%** en 2011.
- Les instances de concertation sont toutes mises en place depuis 2010
  - Conseil Pédagogique et Conseil d'Etablissement ont néanmoins été remaniés suite à la démission du bureau, du conseil d'administration et de Monsieur SCHOCH, membre fondateur et Président de l'école.

## MISSIONS TERRITORIALES ET PARTENARIALES

- De nombreux partenariats avec diverses structures s'organisent tout au long des années scolaires :
  - Un concert de chant gospel organisé avec l'Association pour le Développement de Musique de la Vallée de Kaysersberg
  - Autour du projet ARIA, « Symphonie d'écoles », un orchestre symphonique a été créé en collaboration avec le Conservatoire de Colmar, avec la participation des élèves de l'école de musique et des écoles élémentaires de la vallée de Kaysersberg.
  - Un partenariat avec le CRMA (Centre de Ressources de Musiques Actuelles) et la fédération Hiéro de Colmar: 15h d'interventions pédagogiques du musicien et compositeur LAUTER avec restitution publique du travail fourni lors d'un concert associant les élèves de l'école et le musicien intervenant. Madame BOIS salue la présence et la disponibilité des professeurs de musiques actuelles à cette occasion.
- Du fait de l'éclatement géographique des lieux de cours, la mutualisation des moyens humains est une question très importante.



## ELEMENTS BUDGETAIRES

- L'école de musique bénéficie d'un financement mixte où interviennent Communauté de Communes et Communes :
  - Subvention 2011 ComCom : 75 000€
  - Subvention 2011 Communes : 28 458€
- En 2011, la subvention départementale s'élève à 34 512€ et représente environ 10,78% du budget
- Tarif annuel moyen : 663€ pour tous.

## CONCLUSION

L'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg est une école associative dont la responsabilité incombe à un Conseil d'Administration composé en majorité de parents d'élèves.

La particularité de l'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg réside dans le fait que c'est une école éclatée sur toute une vallée, dont le siège administratif se situe à Lapoutroie.

Il en découle une gestion des équipes de professeurs qui nécessite un nombre important de postes pour peu d'heures.

L'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg est vraisemblablement l'école-centre qui exerce un rôle de pôle-ressource vis-à-vis des autres structures musicales de la vallée.

La qualification du corps enseignant est satisfaisante et son implication dans les projets pédagogiques mis en œuvre est réelle.

Il est dommage que différents instruments rares ne puissent plus être enseignés pour des problèmes d'emploi du temps des professeurs et du petit nombre des élèves intéressés.

Le résultat des élèves évalués en fin de cycles est très prometteur.

Le cursus d'enseignement est complet et la pratique collective y prend une place prépondérante.

De nombreux partenariats s'organisent tout au long des années scolaires. Les projets sont variés et vont du projet ARIA à un partenariat avec le Centre de Ressources des Musiques Actuelles de Colmar. Cependant, il serait souhaitable que l'école soit davantage attentive aux actions ou aux projets mis en place par les sociétés de musique aux alentours, et notamment par le Groupement des Sociétés de Musique de Ribeauvillé.

L'Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg bénéficie d'un financement mixte, Communauté de Communes + communes.

Nous proposons le renouvellement de la convention en qualité d'école-centre.

## ECOLE DE MUSIQUE DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG « Ecole Centre »

Evaluation effectuée par le CDMC dans le cadre de sa mission

### Fonctionnement général

	Critères de l'école centre		Objectifs Et Réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 01/01/2009		2009	2010	2011	
Nombre d'élèves inscrits	/	383		384	372	404	
<b>Nombre d'élèves subventionné</b>	/			<b>293</b>	<b>278</b>	<b>302</b>	
Nombre de disciplines enseignées	14 au minimum + 2 instruments rares	20	Hautbois, Accordéon, Tuba, Basson, Cor et Trombone	20	23 Dont 6 rares	22 Dont 5 rares	
Nombre de formation dispensée	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycle complets et évalués	Oui	FC1 INSTR : FC1 FM : FC2 : EG :	14A/16 33A/37 3 INS/3 2 FM/8	24A/25 27A/30 3 INS/4 0 FM 4A/5	27A/27 35A/35	
	3 <sup>ème</sup> cycle amateur facultatif	Oui	FC3 :	Non	Non	Non	
Contenu de formation (pratiques collectives, diversité esthétique)	Pratique collective obligatoire	Oui		4h	8h	6h	
	Pratique Musiques actuelles	Oui					
Existence d'un projet pédagogique	Oui et intégrant d'autres champs disciplinaires de l'enseignement artistique	Oui			Oui		
Innovation pédagogique	expérience pédagogique	Oui	FM spécifiques aux Musiques actuelles				
Mesures particulières en faveur du public handicapé	Oui	Oui	2008 : accueil de 4 élèves 2011 : accueil de 2 élèves (batterie et violoncelle)	Oui		Oui	

# Equipe pédagogique

	Critères de l'école centre		Objectifs Et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 01/01/2009		2009	2010	2011	
Identification du directeur	Oui	Oui	Mme Iris BOIS	Idem	Idem	idem	
Nombre d'heures de direction	de 15 à 35 heures	35h		35h	35h	35h	Poste administratif à 35h + 17h30 de secrétariat-comptabilité
Nombre d'enseignants	Minimum 12	38		38	36	36	
Qualification/statuts	<b>Directeur</b> : Agrément ou équivalence examinée par une commission ou 3 ans pour régulariser	En cours de formation		Oui	Oui	Oui	Mme BOIS est titulaire de l'Agrément de Direction d'école de musique délivré par le CDMC en 2009
	<b>Personnel enseignant</b> : minimum 60 % des heures effectuées par du personnel agréé ou 2 ans pour régulariser	56%		56,7%	67%	<b>76%</b>	
Plan de formation	Existence d'un plan de formation individuel ou collectif	Oui		Oui	Oui	Oui	
Instance de concertation	Concertation directeur, et conseil pédagogique	oui			OUI		
	conseil d'établissement	oui				Oui	
	conseil pédagogique	oui			Oui		

## Missions Territoriales et Partenariales

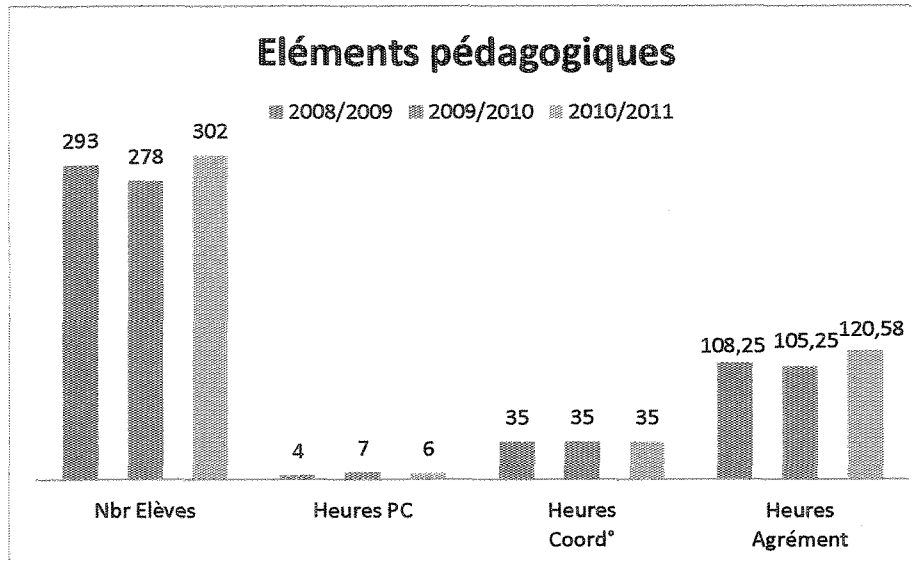
	Critères de l'école centre		Objectifs Et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 01/01/2009		2009	2010	2011	
Partenariat Education Nationale	Oui	Oui	2011 : Concert « Symphonie d'écoles » avec les écoles primaires Chant Aria				
Partenariat Structures culturelles	Oui	Oui	Partenariat avec le CRMA de Colmar Participation au concert organisé par l'Amirésol en novembre 2010. Animation à la Médiathèque		Oui	Oui	
Rayonnement local et géographique	Participation à la vie culturelle intercommunale	Oui					
Cohérence schéma et plan régional	Oui	/		/	/	/	
Articulation avec conservatoire départemental et régional	Oui	Non	Projet ARIA Prochain projet prévu en 2012				
Articulation avec enseignement supérieur		Non					
Mutualisation moyens humains, pédagogiques et artistiques	Oui	Oui	Mutualisation au sein même de l'école qui dispose de plusieurs « antennes » sur le territoire.	Oui	Oui	Oui	

## Eléments budgétaires

	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école 01/01/2009		2009	2010	2011	
Participation des communes	Financement intercommunal	Oui	Financement Mixte <b>ComCom</b> + Communes	<b>74 560€</b> 16 684€	<b>75 000€</b> 27 744€	<b>75 000€</b> 28 458€	
Participation départementale	Oui cf aux modalités du schéma	Oui		32 443€	32 465€	34 512€	
Politique tarifaire concertée	Oui	Non					663€/an



**ECOLE DE MUSIQUE DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG  
2009 à 2011**



Participation départementale						
Année	Subv Elèves	Subv PC	Subv Coord	Prime AgDE	% AgDE	TOTAL définitif
2008/2009	22 704 €	888 €	5 062 €	3 789 €	56,70%	32 443 €
2009/2010	22 264 €	1 712 €	4 805 €	3 684 €	67,00%	32 465 €
2010/2011	23 520 €	1 624 €	5 148 €	4 220 €	76,06%	34 512 €



## **ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA VALLEE DE MUNSTER**

**Ecole centre (Profil 3)**

---

### ***Rapport d'évaluation de la convention de partenariat 2009-2011***

#### **PREAMBULE**

A l'issue d'une consultation publique portant sur la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) dans le Haut-Rhin de 2009 à 2012, le Conseil Général a missionné le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) pour procéder à l'évaluation des partenariats des 9 structures conventionnées avec le département.

Ces évaluations se sont effectuées sur la base d'auditions des directeurs des structures concernées et de leur représentant élu, président ou vice-président.

L'évaluation consiste à analyser l'activité et les projets conduits par chaque école, sur la durée de la convention, en s'appuyant sur la grille « d'identification des objectifs de développement avec échéancier » annexée à chaque convention.



# ECOLE DE MUSIQUE & DE DANSE DE LA VALLEE DE MUNSTER

---

Evaluation effectuée le : **15 septembre 2011 à 10h**

Lieu : **dans les locaux de l'école de musique à Munster**

Noms et fonctions des représentants de l'école de musique auditionnés:

- Monsieur Thomas BACHMANN, *Président*
- Madame Eliane WARTH, *Directrice*

## FONCTIONNEMENT GENERAL

- Depuis 3 ans on constate une baisse régulière du nombre d'élèves qui s'explique en partie par la fin des partenariats avec d'autres écoles environnantes :
  - Fin du partenariat avec l'Ecole de Musique d'Ingersheim (profil 1 – 30 inscrits)
  - Fin du partenariat avec les annexes situées dans les communes de Walbach et Wihr-au-Val. Ces deux dernières communes ont ré-ouvert leurs propres écoles de musique qui comptent respectivement 22 et 20 élèves inscrits.
- Le maintien de cours d'instruments rares pose problème quant au nombre d'heures d'enseignement.
- L'école de musique participe aux évaluations départementales tous cycles confondus et a obtenu de bons résultats dans l'ensemble.
- L'offre des pratiques collectives est diversifiée : orchestre, chorale gospel, ensemble de guitare, groupe de musiques actuelles. Si le nombre d'élève qui compose le groupe est parfois faible (4 à 5 élèves), le président se veut optimiste pour l'année 2012 et continue de s'inscrire dans une démarche de développement des Musiques Actuelles.
- Innovation pédagogique : création d'un atelier de « préparation aux évaluations globales » afin de réintégrer des cours de FM tout au long du 2<sup>ème</sup> cycle.
- A ce jour, les locaux utilisés ne permettent aucun accès à un public handicapé moteur. Une expérience a été tentée avec l'accueil d'un enfant handicapé mental au sein d'un cours d'éveil musical. L'enseignant n'a pas su réagir aux différentes crises de l'enfant qui perturbait le groupe. L'expérience n'a pas été reconduite.

## EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Madame Eliane WARTH, directrice de l'Ecole de Musique et de Danse de la Vallée de Munster est rémunérée pour 15 heures de coordination depuis septembre 2010. Parallèlement à cette fonction, elle dispense également 15 heures de cours au sein de diverses écoles.
  - A noter que si en 2008, le précédent directeur était rémunéré pour 24 heures de coordination, l'actuel président, Monsieur BACHMANN, est particulièrement impliqué dans le fonctionnement de l'école. En effet, ce dernier fourni aisément les 10 heures complémentaires du travail du directeur.
  - Une secrétaire collabore 18h/semaine au bon fonctionnement de l'école et utilise le logiciel de gestion d'une école créé par le CDMC.
- Madame WARTH, en poste depuis le 15 août 2009, n'est à ce jour pas titulaire de l'**Agrément Départemental de Direction d'une Ecole de Musique** et aucune formation de ce type n'est prévue au Plan de Formation du CDMC pour l'instant.
- Le nombre d'enseignants (qui comprend une danseuse) reste stable d'une année sur l'autre. 4 nouveaux professeurs ont été recrutés pour la rentrée 2010/11.
- En 2011/12, l'école recrute un 2<sup>ème</sup> professeur de danse et élargit ses activités en offrant des cours de danse contemporaine.
- Certains professeurs de l'école se forment régulièrement (au CDMC ou ailleurs) et le pourcentage des heures dispensées par des enseignants diplômés atteint plus de 74% en 2011.
  - Cas de Gille DORN (formation longue musiques actuelles qui vient d'obtenir son statut d'intermittent du spectacle). Le CDMC suggère que cet enseignant, qui ne peut désormais plus bénéficier d'un CDI, établisse une facture à l'école pour sa prestation.
- Les instances de concertation sont toutes mises en place.
  - Le Conseil Pédagogique s'est notamment réuni 3 fois au cours de l'année 2010 pour mettre en place le projet pédagogique et préparer les évaluations
  - Le Conseil d'Etablissement a validé ce projet d'établissement lors de sa réunion du 15 juin 2010.

## MISSIONS TERRITORIALES ET PARTENARIALES

- Un partenariat avec les écoles primaires de la région et l'orchestre symphonique des enfants du CRD de Colmar a abouti à un beau moment musical en juin 2011. Des auditions communes avec le CRD de Colmar sont organisées.
- Monsieur BACHMANN envisage de mettre en place une collaboration entre l'école de musique et les 6 harmonies de la vallée.
- Saison OPUS, mardis musiques. Cette saison musicale remporte un succès grandissant.

## ELEMENTS BUDGETAIRES

- La participation intercommunale de 49 000€ en 2011 est complétée par la subvention allouée par d'autres communes (Walbach, Wihr-au-Val...) environ 10 000€.
- En 2011, la subvention départementale s'élève à 15 858€ (soit 9,43% du budget)
- Une baisse des tarifs annuels d'écolage a été appliquée dès janvier 2011 :
  - 508€/an pour les élèves issus de la ComCom
  - 588€/an pour les extérieurs

Monsieur BACHMANN souligne l'effort de plusieurs communes qui ont augmenté leurs aides passant de 80€ à 110€ par élève par an.

- En attendant la construction des nouveaux locaux, la Communauté de Communes prend en charge le loyer versé à l'Etat pour l'occupation des locaux soit 13 740€.

## CONCLUSION

L'Ecole de Musique et de Danse de la Vallée de Munster est une école associative dont la responsabilité incombe à un Conseil d'Administration composé en majorité de parents d'élèves.

L'école rencontre à l'heure actuelle une baisse de fréquentation. Elle est due à une restructuration interne et à une remise à plat de ses objectifs et de son fonctionnement.

Après une période de modifications structurelles (quatre présidents et cinq directeurs en 12 ans) la structure associative est à présent stable et peut évoluer favorablement.

La réalisation des objectifs généraux consignés sur la grille d'identification est conforme aux engagements pris.

Le positionnement de l'école comme pôle-ressource vis-à-vis des autres structures d'enseignement de la Vallée ne semble pas encore établi. La prochaine convention devra permettre de fixer des objectifs dans ce sens.

Le statut du personnel administratif, s'il est conforme aujourd'hui aux attentes du Schéma, mérite cependant d'être consolidé au-delà de l'engagement du président.

Il est à souligner l'implication de l'ensemble de l'équipe enseignante dans les projets pédagogiques mis en œuvre.

L'offre d'enseignement et notamment la mise en place des classes de Musiques Actuelles, est satisfaisante. L'engagement du président à maintenir cette activité, même si elle est réduite pour l'instant, est encourageant.

Les effectifs évalués en fin de cycles sont cohérents avec le projet pédagogique. Malheureusement, la baisse des effectifs est de nature à freiner l'investissement dans les projets, et sur le plan pédagogique, et sur le plan financier.

Le développement de l'enseignement de la danse sera un élément déterminant dans l'apport de nouveaux élèves et dans le positionnement de l'école.

Le déménagement prévu dans de nouveaux locaux devrait ouvrir de nouveaux horizons à l'école, qui devra trouver un fonctionnement compatible avec les associations musicales de la Vallée.

Nous proposons le maintien de l'école en profil 3.



## ECOLE DE MUSIQUE DE LA VALLEE DE MUNSTER « Ecole Centre »

Evaluation effectuée par le CDMC dans le cadre de sa mission

### Fonctionnement général

	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 17/12/2008		2009	2010	2011	
Nombre d'élèves inscrits	/	215	Stabiliser	<b>214</b> dont 23 danseurs	<b>200</b> dont 30 danseurs	<b>193</b> dont 23 danseurs	
Nombre d'élèves subventionné	/			167	138	131	
Nombre de disciplines enseignées	14 au minimum + 2 instruments rares	OUI	<b>2011 : Instruments rares</b> Alto-Tuba-Trombone Accordéon-Cor-Hautbois  Ouverture aux instruments des musiques actuelles	<b>20</b>	<b>18</b> (-Bat, -Htb, -Trb, +Acc)	<b>20</b> (+Htb, +Trb)	
Nombre de formation dispensée	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycle complets et évalués	Oui	FC1 INSTR : FC1 FM :	16A/17 23A/25	14A/15 13A/13	4A/6 11A/12	
	3 <sup>ème</sup> cycle amateur facultatif	Oui	FC2 :  FC3 :	10  1 (Cla)	4  	3A/5  	
Contenu de formation (pratiques collectives, diversité esthétique)	Pratique collective obligatoire	Formation musicale 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> cycle	<b>2011</b> : Chorale gospel, Chorale 1 <sup>er</sup> cycle, Musique actuelle, Orchestre (20 élèves seraient au sein des harmonies )	4h	5h	4h	
	Pratique Musiques actuelles	Oui	2011 : 2 Guitares folk, 1 Guitare basse, 2 pianos. Pas très concluant ! M. Bachmann espère que cela se développera mieux à la rentrée...	/	/	1h	
Existence d'un projet pédagogique	Oui et intégrant d'autres champs disciplinaires de l'enseignement artistique	En cours de réalisation			OUI	OUI	Validé par le CA en 2010
Innovation pédagogique	expérience pédagogique	Oui	2011 : Création d'un atelier FM de préparation aux évaluations globales → Réintégrer des cours de FM de façon ponctuelle tout au long du 2 <sup>ème</sup> cycle grace aux ateliers proposés.				
Mesures particulières en faveur du public handicapé	Oui	Impossible dans les locaux actuels	Pas de centre spécialisé à Munster				

# Equipe pédagogique

	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 17/12/2008		2009	2010	2011	
Identification du directeur	Oui	Oui	Mme Eliane WARTH depuis la rentrée 2009/10				
Nombre d'heures de direction	de 15 à 35 heures	18 h	Maintenir	18h	12h	15h	
Nombre d'enseignants	Minimum 12	18	Maintenir	17	16	18	
Qualification/statuts	<b>Directeur :</b> Agrément ou équivalence examinée par une commission ou 3 ans pour régulariser	En cours (formation CDMC)	<b>Changement de Directeur en 2009.</b>	OUI	NON	NON	
	<b>Personnel enseignant :</b> minimum 60 % des heures effectuées par du personnel agréé ou 2 ans pour régulariser	74.36%	<b>Janvier 2011 :</b> démission du GEEM et prise en compte du statut de professeur pour tous les enseignants	74.36%	84.66%	<b>74.20%</b>	
Plan de formation	Existence d'un plan de formation individuel ou collectif	Non	Formations du CDMC, du CNFPT et formation administrative en interne.	OUI	OUI	OUI	
Instance de concertation	Concertation directeur, et conseil pédagogique	oui				OUI	
	conseil d'établissement	En cours		OUI	OUI	OUI	<b>Mis en place en 2009</b>
	conseil pédagogique	oui				OUI	

## Missions Territoriales et Partenariales

	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 17/12/2008		2009	2010	2011	
Partenariat Education Nationale	Oui	Oui	Ecole Primaire Collège			OUI	
Partenariat Structures culturelles	Oui	Oui	Festival de Jazz...			OUI	
Rayonnement local et géographique	Participation à la vie culturelle intercommunale	Oui Saison artistique	Saison Opus (10 mardis musique) Spectacle des classes d'éveil et de danse, enfants du jazz, fête de la musique			OUI	
Cohérence schéma et plan régional	Oui	/		/	/	/	
Articulation avec conservatoire départemental et régional	Oui	Oui (Colmar)	Auditions communes, concert			OUI	
Articulation avec enseignement supérieur							
Mutualisation moyens humains, pédagogiques et artistiques	Oui	Oui					

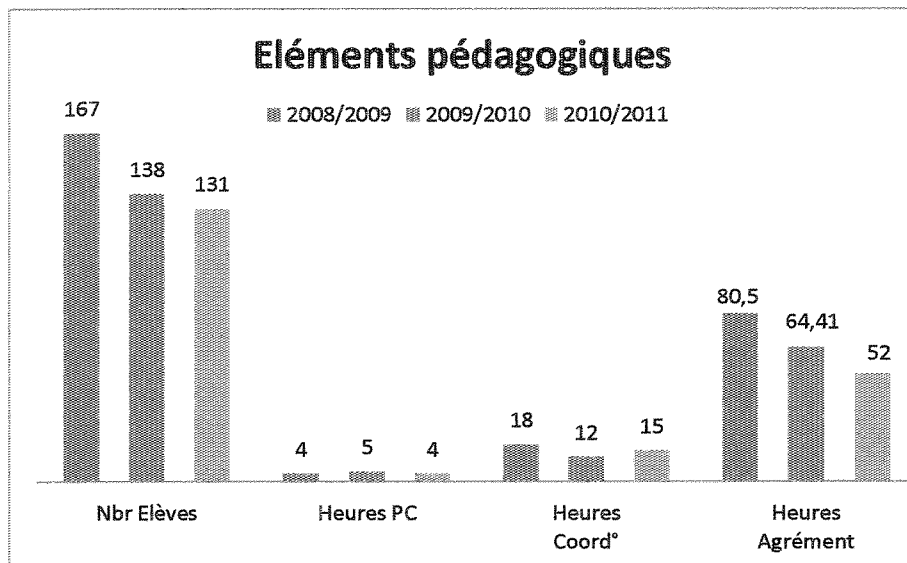
## Eléments budgétaires

	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations
	Disposition du schéma	Situation de l'école Au 17/12/2008		2009	2010	2011	
Participation des communes	Financement intercommunal	Oui		49 000€	49 000€	62 740€	
Participation départementale	Oui cf aux modalités du schéma	Oui		20 289€	16 354€	15 858€	
Politique tarifaire concertée	Oui	Oui	<b>Janvier 2011</b> : Baisse des tarifs d'écolage Certaines communes (qui donnent 80€ par élèves) ont même augmenté leur subvention de 30€			508€/an	





**ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA VALLEE DE MUNSTER  
2009 à 2011**



Participation départementale						
Année	Subv Elèves	Subv PC	Subv Coord	Prime AgDE	% AgDE	TOTAL définitif
2008/2009	13 080 €	1 560 €	2 831 €	2 818 €	74,36%	20 289 €
2009/2010	10 600 €	1 440 €	2 059 €	2 254 €	84,66%	16 354 €
2010/2011	10 504 €	960 €	2 574 €	1 820 €	74,20%	15 858 €



**ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA VILLE DE THANN**  
Ecole centre (Profil 3)

---

***Rapport d'évaluation de la convention de partenariat 2009-2011***

**PREAMBULE**

A l'issue d'une consultation publique portant sur la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) dans le Haut-Rhin de 2009 à 2012, le Conseil Général a missionné le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) pour procéder à l'évaluation des partenariats des 9 structures conventionnées avec le département.

Ces évaluations se sont effectuées sur la base d'auditions des directeurs des structures concernées et de leur représentant élu, président ou vice-président.

L'évaluation consiste à analyser l'activité et les projets conduits par chaque école, sur la durée de la convention, en s'appuyant sur la grille « d'identification des objectifs de développement avec échancier » annexée à chaque convention.

# ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA VILLE DE THANN

---

Evaluation effectuée le : *20 septembre 2011 à 10h*

Lieu : *dans les locaux de l'école de musique à Thann*

Noms et fonctions des représentants de l'école de musique auditionnés:

- Monsieur Edmond WISS, *Trésorier*
- Monsieur Guy EGLER, *Directeur*
- Madame Martine JENN, *Secrétaire de l'école*

## FONCTIONNEMENT GENERAL

- Depuis la création du département Danse à la rentrée 2010/11, le nombre d'élèves a considérablement augmenté : 310 dont 69 danseurs.
- Sur les 24 disciplines proposées par l'école, 5 instruments rares sont identifiés en 2011 : Hautbois, Tuba, trombone, orgue classique et contrebasse à cordes.
- L'école de musique participe aux évaluations départementales tous cycles confondus et a obtenu de bons résultats dans l'ensemble. En 2011, 1 élève a participé aux évaluations de fin de 3<sup>ème</sup> cycle.
- L'offre des pratiques collectives est diversifiée et s'est enrichie de 2 disciplines supplémentaires : la danse contemporaine et la danse africaine.
- Après quelques années de pratique, les élèves peuvent intégrer l'un ou l'autre ensemble : ensemble à cordes, ensemble baroque, ensemble de guitare, ensemble de flûte à bec, ensemble de cuivres, orchestre des jeunes ainsi que différentes petites formations (duos, trios...)
- Un groupe de Musiques Actuelles est constitué et se produit régulièrement.
- Innovation pédagogique : aucune expérience particulière n'a été mise en place. Le cours de formation musicale traditionnel fonctionne bien avec introduction des instruments de façon ponctuelle.
- L'école de musique accueille à ce jour, 2 élèves relevant de l'enseignement spécialisé : 1 adulte inscrit par l'institut St-Joseph de Thann et 1 adolescente dont la vision déficiente ne l'empêche pas de suivre des cours pluri-disciplinaires.

## EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Monsieur Guy EGLER, est mis à disposition de l'école par la Ville de Thann et exerce les fonctions de directeur à raison de 15h hebdomadaires. Parallèlement à cette fonction, il dispense également des heures de cours au sein de diverses écoles.
  - Une secrétaire collabore 21h/semaine au bon fonctionnement de l'école et utilise le logiciel de gestion d'une école créé par le CDMC. Son poste est également pris en charge par la Ville de Thann.
- Monsieur EGLER est titulaire de l'**Agrément Départemental de Direction d'une Ecole de Musique** délivré par le CDMC en 2009.
- Le nombre d'enseignants qui compose l'équipe pédagogique est stable : 20 professeurs auxquels se rajoutent désormais 2 professeurs de danse.
- De manière générale, les professeurs de l'école se forment régulièrement (au CDMC ou ailleurs) et le pourcentage des heures dispensées par des enseignants diplômés atteint plus de **70%** en 2011.
- Les instances de concertation sont toutes mises en place.
  - Le Conseil Pédagogique, constitué depuis 2009 se réunit 3 fois par an. Chaque département (cordes, vents, chant) y est représenté.
  - Le Conseil d'Etablissement a été mis en place dès 2010 et se réunit 1 fois par an.

## MISSIONS TERRITORIALES ET PARTENARIALES

- Orchestre à l'école : le partenariat avec le collège Walch s'achève mais l'école se propose de renouveler l'expérience avec l'école primaire.
- De nombreux projets avec le Relais Culturel de Thann (projet « Debussy retransformé » avec Bernard STRUBER) avec l'Espace Grün, la Médiathèque...notamment dans le cadre d'auditions réalisées hors les murs.
- Une collaboration avec le CRD de Colmar et d'autres écoles de musiques est prévue en 2012 avec pour projet la création d'un orchestre à cordes.
- La participation à la vie culturelle est évidente au regard des nombreuses coupures de presses fournies par Monsieur EGLER.

## ELEMENTS BUDGETAIRES

- Pas de financement intercommunal. L'aide de la ville représente environ 113 500€.
- En 2011, la subvention départementale s'élève à 19 112€
- Les tarifs d'écolage sont peu élevés et varient de 405€/an pour les élèves thannois à 600€/an pour les élèves extérieurs.

## CONCLUSION

L'Ecole de Musique de Thann est une école associative dont la responsabilité incombe à un Conseil d'Administration composé en majorité de parents d'élèves.

L'Ecole de Musique de Thann est vraisemblablement l'école la plus ancienne dans cette configuration.

Elle est soutenue financièrement par la Ville de Thann.

Son directeur, la secrétaire et deux professeurs sont titulaires de la fonction publique territoriale et mis à disposition de l'école par la Ville.

Les objectifs généraux consignés sur la grille d'identification ont été réalisés.

De par sa notoriété et son action, l'Ecole de Musique de Thann se positionne aujourd'hui comme un pôle-ressource vis-à-vis des autres structures d'enseignement artistique.

Avec l'enseignement de la danse, l'Ecole de Musique de Thann pourra proposer un enseignement artistique de qualité à l'ensemble de la vallée.

La qualification du corps enseignant est satisfaisante.

De nombreuses évolutions pédagogiques, mais aussi une conception particulière de la formation musicale traditionnelle, constituent des atouts de la réussite de cette école.

L'Ecole de Musique de Thann privilégie des relations professeurs-élèves de qualité. Le charisme de l'équipe d'encadrement fait de cet établissement une réelle maison de la musique.

Les effectifs sont stables et les résultats des évaluations de fin de cycles sont satisfaisants.

Les locaux, certes adaptés lors du démarrage des activités, mériteraient un agrandissement pouvant accueillir l'ensemble des activités sur le même site.

Une activité « atelier théâtral » serait également la bienvenue pour une offre de formation complète sur ce territoire.

L'adhésion au profil 3 du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques constitue un avantage pour cette école.

La mise en commun d'expériences, voire d'actions avec l'Ecole de Musique de la Haute-Thur, pourraient être un atout indéniable pour toute la vallée.

Nous proposons le maintien de cette structure dans le profil 3, en encourageant, par voie de convention, le développement des relations avec l'Ecole de Musique de la Haute-Thur.

## ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA VILLE DE THANN « Ecole Centre »

Evaluation effectuée par le CDMC dans le cadre de sa mission

### Fonctionnement général

	Critères de l'école centre		Objectifs Et Réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au Sept. 2008		2009	2010	2011	
Nombre d'élèves inscrits	/	239		239	257	240	2011 : + 69 danseurs
<b>Nombre d'élèves subventionné</b>	/			<b>171</b>	<b>158</b>	<b>150</b>	
Nombre de disciplines enseignées	14 au minimum + 2 instruments rares	24 dont 5 rares	Hautbois, contrebasse à cordes, alto, orgue, trombone, traverso	24	24	24	
Nombre de formation dispensée	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycle complets et évalués	Oui	FC1 INSTR : FC1 FM : FC2 : EG :	15A/16 15A/17 5 INS/5 3 FM/8	15A/15 17A/17 0 INS/3 1 FM/1 4A/5	13A/15 13A/14 4A/4	
	3 <sup>ème</sup> cycle amateur facultatif	Oui	FC3 :	OUI	/	1	
Contenu de formation (pratiques collectives, diversité esthétique)	Pratique collective obligatoire	Oui		6h	7h	8h	
	Pratique Musiques actuelles	Oui	1 groupe				
Existence d'un projet pédagogique	Oui et intégrant d'autres champs disciplinaires de l'enseignement artistique	Oui	2011, ouverture d'un département « Danse » au sein de l'école : danses contemporaine et africaine				Projet d'Etablissement validé en janvier 2010.
Innovation pédagogique	expérience pédagogique	Oui				Non	
Mesures particulières en faveur du public handicapé	Oui	Oui	Rampe d'accès Partenariat à prévoir avec l'institut St Joseph de Thann. La Ville de Thann a signé la charte « ville handicap ».		Oui		



# Equipe pédagogique

	Critères de l'école centre		Objectifs Et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au Sept. 2008		2009	2010	2011	
Identification du directeur	Oui	Oui	M. Guy EGLER	Idem	Idem	idem	
Nombre d'heures de direction	de 15 à 35 heures	14h		14h	15h	15h	+ une secrétaire à 60%
Nombre d'enseignants	Minimum 12	19		20	20	20	2011 : + 2 Profs de danse
Qualification/statuts	<b>Directeur :</b> Agrément ou équivalence examinée par une commission ou 3 ans pour régulariser	En cours de formation		/	Oui	Oui	M. EGLER est titulaire de l'Agrément de Direction d'école de musique délivré par le CDMC en 2009
	<b>Personnel enseignant :</b> minimum 60 % des heures effectuées par du personnel agréé ou 2 ans pour régulariser	65,9%		65,9%	66,2%	<b>70,3%</b>	
Plan de formation	Existence d'un plan de formation individuel ou collectif	Oui		Oui	Oui	Oui	
Instance de concertation	Concertation directeur, et conseil pédagogique	oui	Rencontres régulières des instances de concertation.			Oui	
	conseil d'établissement	oui	Chaque département est représenté : cordes, vents et chant	/	Oui	Oui	
	conseil pédagogique	oui		Oui	Oui	Oui	

## Missions Territoriales et Partenariales

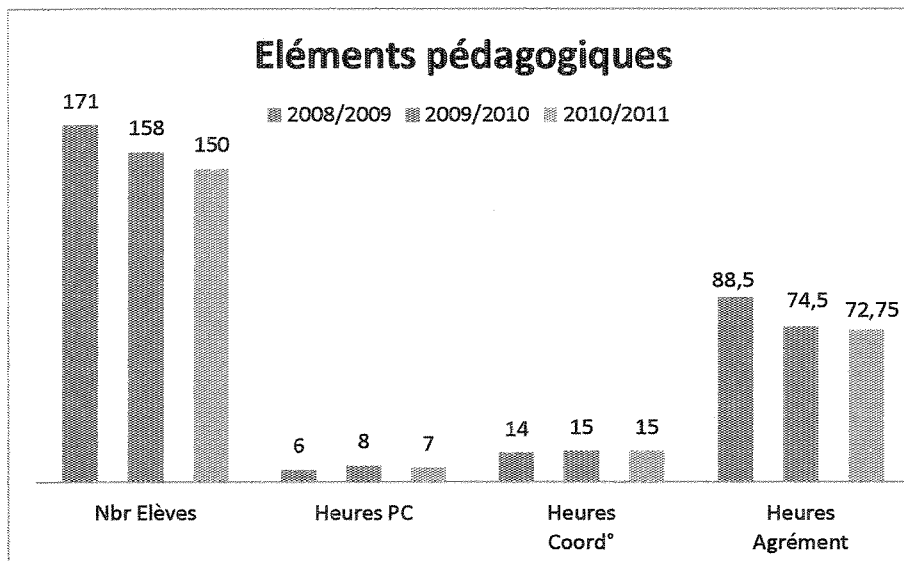
	Critères de l'école centre		Objectifs Et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au Sept. 2008		2009	2010	2011	
Partenariat Education Nationale	Oui	Oui	Orchestre à l'école(*) avec le collège Charles Walch de Thann s'achève. Renouvellement de l'expérience avec l'école primaire.		Oui	Oui	(*) une carte de membre avait été faite aux élèves
Partenariat Structures culturelles	Oui	Oui	Relais Culturel de Thann Espace Grun Médiathèque...				
Rayonnement local et géographique	Participation à la vie culturelle intercommunale	Oui	Voir nombreuses coupures de presses				
Cohérence schéma et plan régional	Oui	/		/	/	/	
Articulation avec conservatoire départemental et régional	Oui	Non	Projet 2012 : Création d'un orchestre à cordes avec d'autres écoles en collaboration avec le CRD de Colmar.		Oui	Non	
Articulation avec enseignement supérieur		Non					
Mutualisation moyens humains, pédagogiques et artistiques	Oui	Oui	Avec de nombreuses écoles de musique...	Oui	Oui	Oui	

## Eléments budgétaires

	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école Sept. 2008		2009	2010	2011	
Participation des communes	Financement intercommunal	Non	Pas de financement intercommunal	90 000€	113 525€	113 525€	La ville prend en charge le salaire du directeur, de la secrétaire et de 2 profs diplômés.
Participation départementale	Oui cf aux modalités du schéma	Oui		19 804€	19 054€	19 112€	
Politique tarifaire concertée	Oui	Non					405€/an pour les thannois



**ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA VILLE DE THANN  
2009 à 2011**



Participation départementale						
Année	Subv Elèves	Subv PC	Subv Coord	Prime AgDE	% AgDE	TOTAL définitif
2008/2009	13 160 €	1 144 €	2 402 €	3 098 €	65,90%	19 804 €
2009/2010	12 280 €	1 592 €	2 574 €	2 608 €	66,20%	19 054 €
2010/2011	12 096 €	1 896 €	2 574 €	2 546 €	70,32%	19 112 €



**ECOLE DE MUSIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE BRISACH**  
Ecole centre (Profil 3)

---

***Rapport d'évaluation de la convention de partenariat 2009-2011***

**PREAMBULE**

A l'issue d'une consultation publique portant sur la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) dans le Haut-Rhin de 2009 à 2012, le Conseil Général a missionné le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) pour procéder à l'évaluation des partenariats des 9 structures conventionnées avec le département.

Ces évaluations se sont effectuées sur la base d'auditions des directeurs des structures concernées et de leur représentant élu, président ou vice-président.

L'évaluation consiste à analyser l'activité et les projets conduits par chaque école, sur la durée de la convention, en s'appuyant sur la grille « d'identification des objectifs de développement avec échéancier » annexée à chaque convention.

# ECOLE DE MUSIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH

Evaluation effectuée le : *20 septembre 2011 à 14h30*

Lieu : *dans les locaux de la Communauté de Communes à Volgelsheim*

Noms et fonctions des représentants de l'école de musique auditionnés:

- Monsieur Gérard HUG, *Président de la Communauté de Communes du Pays de Brisach*
- Monsieur Thierry HUSSER, *Directeur de l'école de musique*

## FONCTIONNEMENT GENERAL

- Depuis 2 ans on constate que les effectifs sont relativement stables : 265 élèves au total pour 145 élèves subventionnés
- L'école propose une vingtaine de disciplines dont 5 instruments rares : tuba, trombone, hautbois, cor et accordéon.
- L'école de musique participe aux évaluations départementales tous cycles confondus et a obtenu de bons résultats dans l'ensemble. Monsieur HUSSER adhère aux modalités des évaluations de fin de 1<sup>er</sup> cycle telles qu'elles ont été mises en place depuis 2005. Ces évaluations sont également des moments d'échange entre les différents professeurs du département. Monsieur HUG abonde en ce sens et souhaite que cette dynamique qui s'est construite depuis quelques années, puisse être poursuivie. En 2011, 1 élève s'est présenté aux évaluations globales de fin de 3<sup>ème</sup> cycle et a obtenu son diplôme pour la discipline « accordéon ».
- L'offre des pratiques collectives est diversifiée : le chant choral, ensembles de hautbois, de flûte traversière, de percussion.
- Un atelier de Musiques Actuelles a été mis en place en 2010 avec une chanteuse, un batteur, un synthétiseur, une guitare basse et une guitare électrique.
- Innovation pédagogique : Une réflexion sur les contenus des cours de formation musicale du 2<sup>ème</sup> cycle est en cours. Après l'obtention d'une fin de cycle 1, il faut innover pour intéresser les élèves et les retenir en cours de formation.
- Public Handicapé : dans le cadre de la mise en place d'une Classe d'Intégration Scolaire (CLIS), l'accueil d'élèves relevant d'un enseignement spécialisé se traduit par l'organisation d'un cours d'éveil musical encadré par un professeur et une auxiliaire de vie.

## EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Monsieur Thierry HUSSER, directeur de l'Ecole de Musique est rémunérée par la Communauté de Communes sur un poste administratif de 35h par semaine. Il utilise le logiciel de gestion d'une école créé par le CDMC dont il est très satisfait.
- Monsieur HUSSER, en poste depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, n'est à ce jour pas titulaire de l'Agrément Départemental de Direction d'une Ecole de Musique délivré par le CDMC en 2009 et aucune formation de ce type n'est prévue au Plan de Formation du CDMC pour l'instant.
- Le nombre d'enseignants est stable : 18 en 2011. Suite au « contrôle de légalité » effectué par le Préfet de Région, 6 enseignants ont été titularisés et les 12 contractuels ont été accueillis au sein du Groupement d'Employeur dont la ComCom est devenue membre.
- Certains professeurs de l'école se forment régulièrement (au CDMC ou ailleurs) et le pourcentage des heures dispensées par des enseignants diplômés atteint plus de **67,4%** en 2011.
- Les instances de concertation sont toutes mises en place depuis 2010

## MISSIONS TERRITORIALES ET PARTENARIALES

- De nombreux partenariats avec diverses structures s'organisent tout au long des années scolaires :
  - Auditions instrumentales et autres concerts régulièrement décentralisées dans chacune des communes affiliées à la Communauté de Commune du Pays de Brisach.
  - Intervention à l'année d'un professeur de musique au sein des écoles primaires du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Un petit spectacle de fin d'année clôture ce projet.
  - Représentation publique des élèves de l'école au sein de la Maison de retraite de Neuf-Brisach
  - Partenariat avec les 6 associations musicales du territoire (4 Harmonies et 2 Accordéon-Club) : une des missions de l'école est de créer des vocations chez les jeunes musiciens et de leur dispenser un bon enseignement musical qui leur permettra de rejoindre rapidement les rangs de l'une ou l'autre harmonie.
  - Articulation conservatoire : suite à l'ouverture d'une classe de chant au sein de l'école de musique, 2 concerts ont été organisés en partenariat avec les classes de chant du CRD de Colmar.
- Mutualisation des moyens : l'école de musique dispense ses cours au Collège Robert Schuman de Volgelsheim et dans diverses communes de la communauté de Communes en fonction de l'activité choisie (Eveil Musical et initiation à la flûte à bec). Les enseignants sont très mobiles sur le territoire et les réunions régulières avec leurs collègues maintiennent une certaine cohésion au niveau pédagogique et artistique.



## ELEMENTS BUDGETAIRES

- Le financement intercommunal représente près de 297 300€ en 2011
- En 2011, la subvention départementale s'élève à 17 596€ (soit 4,30% du budget)
- Le tarif moyen de l'écolage : 318€/an pour les élèves issus de la ComCom quelque soit l'âge  
864€/an pour les élèves des autres communes.

Les élèves extérieurs à la Communauté de Communes qui intègrent une harmonie du secteur, bénéficient du tarif ComCom.

## CONCLUSION

L'Ecole de Musique de la Communauté de Communes du Pays de Brisach est une école à gestion intercommunale.

Les effectifs ont atteint 265 élèves et sont relativement stables.

L'Ecole de Musique propose une vingtaine de disciplines dont cinq instruments rares.

L'adhésion au Schéma de l'Ecole de Musique de la Communauté de Communes du Pays de Brisach et son action fédératrice a permis une juste reconnaissance du positionnement de cette école comme pôle-ressource vis-à-vis des autres structures d'enseignement artistique du territoire. Elle est ainsi une locomotive dans la dynamique du réseau des associations musicales.

L'Ecole de Musique de la Communauté de Communes du Pays de Brisach participe activement aux évaluations départementales, tous cycles confondus, et obtient de bons résultats dans l'ensemble.

L'offre des pratiques collectives est diversifiée. Les projets proposés par la direction de l'école ou par le corps enseignant sont très suivis par les professeurs.

La classification du corps enseignant est correcte.

L'ensemble des objectifs consignés sur la grille d'identification ont été réalisés.

Afin de pallier l'absence de cadre légal pour les enseignants non diplômés, le GEEM a signé une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Brisach pour l'engagement de ceux-ci et leur mise à disposition.

Une étude concernant l'amélioration des espaces réservés à l'école de musique serait nécessaire.

Nous constatons que l'adhésion au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques a permis à l'école de se structurer davantage et de mettre en place une direction effective et compétente.

L'engagement des élus de la Communauté de Communes du Pays de Brisach, notamment son président et sa vice-présidente chargée de la culture, a permis à cette école de devenir un élément incontournable du territoire.

Nous proposons de maintenir l'Ecole de Musique de la Communauté de Communes du Pays de Brisach dans le profil 3.

**ECOLE DE MUSIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE BRISACH  
« Ecole Centre »**

Evaluation effectuée par le CDMC dans le cadre de sa mission

## Fonctionnement général

	Critères de l'école centre		Objectifs Et Réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 31/12/2008		2009	2010	2011	
Nombre d'élèves inscrits	/	250		250	267	265	
<b>Nombre d'élèves subventionné</b>	/			<b>146</b>	<b>151</b>	<b>145</b>	
Nombre de disciplines enseignées	14 au minimum + 2 instruments rares	19 dont 5 rares	Maintenir et développer les instruments rares : tuba, trombone, hautbois, cor et accordéon.	18	18	20	2011 : ouvertures aux instruments de MA (GBE et GUE)
Nombre de formation dispensée	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycle complets et évalués	Oui	FC1 INSTR : FC1 FM : FC2 : EG :	9A/9 2A/8 0 INS 3 FM/3	13A/15 19A/21 1 INS/1 0 FM	18A/19 29A/34 Non	
	3 <sup>ème</sup> cycle amateur facultatif	Oui	FC3 :	1	/	1	
Contenu de formation (pratiques collectives, diversité esthétique)	Pratique collective obligatoire	Oui		2h	2h	4h	2011 : Ensembles de hautbois, percu, flûtes et chant choral
	Pratique Musiques actuelles	Oui	2010 : création d'ateliers de musiques actuelles avec une chanteuse, un batteur, un synthé, une guitare basse et électrique				
Existence d'un projet pédagogique	Oui et intégrant d'autres champs disciplinaires de l'enseignement artistique	Oui			Oui		Validé en avril 2010
Innovation pédagogique	expérience pédagogique	Oui	Mise en place d'une réflexion sur les cours de FM				
Mesures particulières en faveur du public handicapé	Oui	Oui	Mise en place d'une CLIS, Classe d'Intégration Scolaire pour un public handicapé...		Oui		

# Equipe pédagogique

	Critères de l'école centre		Objectifs Et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 31/12/2008		2009	2010	2011	
Identification du directeur	Oui	Oui	M. Thierry HUSSER Depuis 2009/10	/	Idem	idem	
Nombre d'heures de direction	de 15 à 35 heures	6h		6h	35h	35h	Poste administratif à 35h.
Nombre d'enseignants	Minimum 12	17		17	17	18	6 titulaires
Qualification/statuts	<b>Directeur :</b> Agrément ou équivalence examinée par une commission ou 3 ans pour régulariser	Non		Non	Non	Non	M. HUSSER n'est pas titulaire de l'Agrément de Direction d'école de musique délivré par le CDMC en 2009
	<b>Personnel enseignant :</b> minimum 60 % des heures effectuées par du personnel agréé ou 2 ans pour régulariser	56,5%		56,5%	63,7%	<b>67,4%</b>	
Plan de formation	Existence d'un plan de formation individuel ou collectif	Oui		Oui	Oui	Oui	
Instance de concertation	Concertation directeur, et conseil pédagogique	oui	Rencontres régulières des instances de concertation.			Oui	
	conseil d'établissement	oui		/	Oui	Oui	
	conseil pédagogique	oui		Oui	Oui	Oui	

## Missions Territoriales et Partenariales

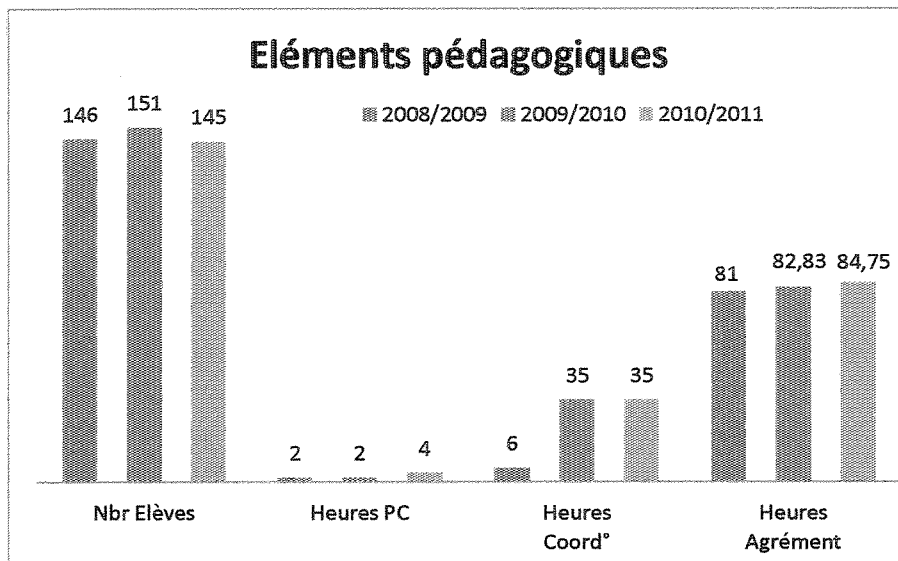
	Critères de l'école centre		Objectifs Et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 31/12/2008		2009	2010	2011	
Partenariat Education Nationale	Oui	Oui	Partenariats avec l'école primaire de Logelheim, le collège de Volgelsheim				
Partenariat Structures culturelles	Oui	Oui	la Médiathèque de Biesheim				
Rayonnement local et géographique	Participation à la vie culturelle intercommunale	Oui	Voir coupures de presse				
Cohérence schéma et plan régional	Oui	/		/	/	/	
Articulation avec conservatoire départemental et régional	Oui	Non	Concert avec la classe de chant du CRD de Colmar				
Articulation avec enseignement supérieur		Non					
Mutualisation moyens humains, pédagogiques et artistiques	Oui	Oui	Collaboration avec la classe de percussion de l'EMVK				Auditions décentralisées sur tout le territoire

## Eléments budgétaires

	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école 31/12/2008		2009	2010	2011	
Participation des communes	Financement intercommunal	Oui		223 751€	247 530€	297 300€	
Participation départementale	Oui cf aux modalités du schéma	Oui		15 617€	17 297€	17 596€	
Politique tarifaire concertée	Oui	Non	Choix politiques de pratiquer des tarifs attractifs				2011/12 318€/an pour les élèves issus de la comcom 846€/an pour les autres.



**ECOLE DE MUSIQUE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH  
2009 à 2011**



Participation départementale						
Année	Subv Elèves	Subv PC	Subv Coord	Prime AgDE	% AgDE	TOTAL définitif
2008/2009	11 288 €	464 €	1 030 €	2 835 €	56,50%	15 617 €
2009/2010	11 392 €	432 €	2 574 €	2 899 €	63,70%	17 297 €
2010/2011	11 128 €	928 €	2 574 €	2 966 €	67,40%	17 596 €



**ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE WITTENHEIM**  
Ecole centre (Profil 3)

---

***Rapport d'évaluation de la convention de partenariat 2009-2011***

**PREAMBULE**

A l'issue d'une consultation publique portant sur la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) dans le Haut-Rhin de 2009 à 2012, le Conseil Général a missionné le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) pour procéder à l'évaluation des partenariats des 9 structures conventionnées avec le département.

Ces évaluations se sont effectuées sur la base d'auditions des directeurs des structures concernées et de leur représentant élu, président ou vice-président.

L'évaluation consistera à analyser l'activité et les projets conduits par chaque école, sur la durée de la convention, en s'appuyant sur la grille « d'identification des objectifs de développement avec échéancier » annexée à chaque convention.



# ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE WITTENHEIM

Evaluation effectuée le : **16 septembre 2011 à 9h30**

Lieu : **dans les locaux de la Mairie de Wittenheim**

Noms et fonctions des représentants de l'école de musique auditionnés:

- Monsieur Alain GYORGY, *Responsable du Service Culturel et Sportif de la Ville de Wittenheim*
- Madame Valérie SEILER, *Directrice*

## FONCTIONNEMENT GENERAL

- Depuis 3 ans on constate un effectif stable du nombre d'élèves.
- De nombreux cours d'instruments rares sont proposés au sein de l'école : accordéon, tuba, baryton, cor et hautbois. Une classe d'orgue classique a été ouverte en 2010 et compte 3 élèves.
- L'école de musique participe aux évaluations départementales tous cycles confondus et a obtenu de bons résultats dans l'ensemble.
- L'offre des pratiques collectives est variée : ensemble d'accordéon, ensemble à cordes, ensembles de guitare, ensemble instrumental et de nombreux ateliers optionnels comme le chant, la MAO, le rythme et les percussions sont proposés aux élèves.
- Innovation pédagogique : des cours de FM spécifiques aux Musiques Actuelles ont été mis en place à la rentrée 2010.
- public handicapé : l'accueil est possible mais les enseignants ne sont à l'heure actuelle, pas formés.

## EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Madame Valérie SEILER, directrice de l'Ecole de Musique qui dispose d'un temps plein de 20h (cadre B) est rémunérée pour 10 heures de coordination. Parallèlement à cette fonction, elle dispense également 10 heures de cours au sein de l'école.
  - Une secrétaire collabore 17h/semaine au bon fonctionnement de l'école et utilise le logiciel de gestion d'une école créé par le CDMC.
- Madame SEILER est titulaire de l'Agrément Départemental de Direction d'une Ecole de Musique délivré par le CDMC en 2009.
- Le nombre d'enseignants reste stable d'une année sur l'autre. Il se pose néanmoins le problème du « contrôle de légalité » relatif aux enseignants non titularisés à ce jour.

- Certains professeurs de l'école se forment régulièrement (au CDMC ou ailleurs) et le pourcentage des heures dispensées par des enseignants diplômés atteint presque 80% en 2011.
- Les instances de concertation sont toutes mises en place depuis 2009.
  - Le Conseil Pédagogique, constitué en 2010, se réunit 1 fois par trimestre.
  - Le Conseil d'Établissement est actif depuis sa première séance le 22 janvier 2009.

## MISSIONS TERRITORIALES ET PARTENARIALES

- Une nouvelle session de l'Orchestre à l'école a été reconduite pour 3 ans. La 2<sup>ème</sup> année a débuté à la rentrée 2011/12.
- Les partenariats avec d'autres structures culturelles sont réguliers :
  - La MJC de Wittenheim et son Festival RAMDAM
  - La Médiathèque et la mise à disposition de 5 ordinateurs pour les modules MAO
  - L'Harmonie Municipale de la Vogésia qui met à disposition toute la panoplie des instruments de percussions
  - Le Grillen de Colmar : suite au concert organisé le 21 juin dernier avec les élèves de l'école et ceux de la MJC de Colmar, nous suggérons un rapprochement avec le CRMA de Colmar pour une collaboration.
- Articulation avec les Conservatoire : si aucune manifestation n'a été programmée en 2011, l'année 2010 a été riche en expérience lors du concert donné fin juin au Temple Saint-Etienne par les élèves de l'orchestre à l'école et ceux de l'orchestre du conservatoire de Mulhouse.
- Mutualisation des moyens humains, pédagogiques et artistiques : le rayonnement de l'école envers les écoles environnantes ne se fait sentir que très faiblement ; Wittelsheim, Illzach, Sausheim, Baldersheim sont déjà des écoles structurées ayant adhéré au profil 2 du schéma.

## ELEMENTS BUDGETAIRES

- Financement intercommunal : AUCUN
  - L'aide de la ville représente en moyenne 220 000€ (hors bâtiment).
- En 2011, la subvention départementale s'élève à 22 363€ (soit 6,08% du budget)
- Tarifs annuels moyens : 336€ pour les Wittenheimois et 699€ pour les extérieurs.
  - après entente entre les deux communes, la ville de Wittenheim accepte désormais que les élèves domiciliés à Ruelisheim bénéficient du tarif des Wittenheimois contre une compensation financière.

## CONCLUSION

L'École de Musique Municipale de Wittenheim est une école à gestion municipale.

Les objectifs généraux fixés sur la grille d'identification sont atteints.

L'effectif est stable, autour de 250 élèves. La structure mise en place pourrait accueillir une cinquantaine d'élèves de plus.

A l'heure actuelle, l'évolution des inscriptions est freinée par la situation économique.

L'adhésion de l'école au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques a été profitable dans la structuration de l'école et ses relations avec le Conseil Général et le CDMC.

Longtemps isolée dans ses relations avec l'extérieur, l'école a acquis une notoriété, a amélioré son image, et doit à présent valoriser toutes ces évolutions.

L'encadrement pédagogique est de très bonne qualité.

Toutefois, un renouvellement minimum doit pouvoir se faire lorsque le cadre légal le permettra.

La mise en place progressive d'un secrétariat permanent et la clarification des missions et des horaires du directeur seraient nécessaires.

La place de la pratique collective dans le cursus d'enseignement est importante.

Les effectifs évalués en fin de cycles sont de bonne tenue, y compris les résultats.

Le positionnement de l'école comme pôle-ressource vis-à-vis des structures d'enseignement du territoire devra être accentué dans les prochaines années.

S'agissant des locaux, il faudra veiller à ce que, dans le cadre de la création d'une Maison de la Musique, le déplacement envisagé des activités de pratique collective vers d'autres établissements ne nuise pas à l'homogénéité des activités de l'école.

Une activité de danse classique et contemporaine, et dans un deuxième temps une activité d'enseignement du théâtre, enrichiraient l'offre de l'enseignement artistique dans ce territoire.

Nous proposons de maintenir l'École de Musique Municipale de Wittenheim dans le profil 3 en intégrant des objectifs de positionnement de l'école comme pôle ressource et des éléments de clarification du statut du directeur.

## ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE WITTENHEIM « Ecole Centre »

Evaluation effectuée par le CDMC dans le cadre de sa mission

### Fonctionnement général

	Critères de l'école centre		Objectifs	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 5/01/2009		2009	2010	2011	
Nombre d'élèves inscrits	/	250		258	256	249	2011 : Dont 211 élèves de -21 ans
Nombre d'élèves subventionné	/			203	210	208	
Nombre de disciplines enseignées	14 au minimum + 2 instruments rares	23	Accordéon, Cor, Trombone, Baryton Euphonium, Hautbois	23	24	24	2010 : Ouverture d'une classe d'orgue classique
Nombre de formation dispensée	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycle complets et évalués	Oui	FC1 INSTR : FC1 FM : FC2 :	9A/11 16A/16 15	23A/24 13A/13 8	17A/19 6A/14 6A/7	
	3 <sup>ème</sup> cycle amateur facultatif	Oui	FC3 :	6	6	2	
Contenu de formation (pratiques collectives, diversité esthétique)	Pratique collective obligatoire	Oui		4h	3h	3h	
	Pratique Musiques actuelles	Oui	2 cours de FM spécifiques aux Musiques Actuelles avec Nicolas JARRIGE				
Existence d'un projet pédagogique	Oui et intégrant d'autres champs disciplinaires de l'enseignement artistique	Oui					Validé en 2009
Innovation pédagogique	expérience pédagogique	Oui	Modules optionnels : rythmes, chant, composition, MAO... FM Musiques Actuelles				
Mesures particulières en faveur du public handicapé	Oui	Oui				NON	

# Equipe pédagogique

	Critères de l'école centre		Objectifs et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 05/01/2009		2009	2010	2011	
Identification du directeur	Oui	Oui	Mme Valérie SEILER	Idem	Idem	idem	Poste à tps plein de 20h (cadre B)
Nombre d'heures de direction	de 15 à 35 heures	10 h	Souhaite passer le concours de professeur chargé de direction. Augmentation des heures de la secrétaire : 17h/semaine	10h	10h	10h	+ 10h d'enseignement
Nombre d'enseignants	Minimum 12			16	18	18	
Qualification/statuts	<b>Directeur :</b> Agrément ou équivalence examinée par une commission ou 3 ans pour régulariser	En cours de réalisation		/	Oui	Oui	Mme SEILER est titulaire de l'Agrément de Direction d'école de musique délivré par le CDMC en 2009
	<b>Personnel enseignant :</b> minimum 60 % des heures effectuées par du personnel agréé ou 2 ans pour régulariser	55,53 %		55,53%	83,65%	<b>79,9%</b>	
Plan de formation	Existence d'un plan de formation individuel ou collectif	Oui	Plan de formation intégré dans le plan de formation de la ville				
Instance de concertation	Concertation directeur, et conseil pédagogique	oui					
	conseil d'établissement	oui		OUI			Mise en place en 2009
	conseil pédagogique	oui					

## Missions Territoriales et Partenariales

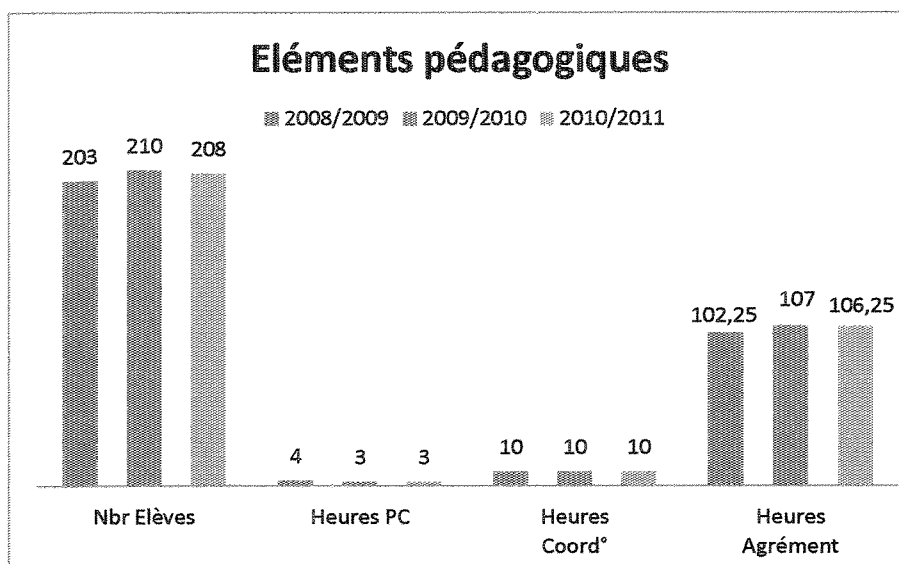
	Critères de l'école centre		Objectifs Et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école au 15/12/2008		2009	2010	2011	
Partenariat Education Nationale	Oui	Oui	2011 : une nouvelle session de l'Orchestre à l'école est reconduite sur 3 ans.				
Partenariat Structures culturelles	Oui	Oui	2009 : Noumatrouff 2010 : Noumatrouff 2011 : au Grillen avec les élèves de la MJC de Colmar → 21 juin 2011 Concert Musiques Actuelles et une 1 <sup>ère</sup> partie avec Musique Irlandaise, country et musette + Ramdam, rdv du samedi matin lecture de contes mis en musique à la médiathèque	OUI	OUI	OUI	
Rayonnement local et géographique	Participation à la vie culturelle intercommunale	Oui		OUI	OUI	OUI	
Cohérence schéma et plan régional	Oui	/		/	/	/	
Articulation avec conservatoire départemental et régional	Oui	Non	2010 : Concert fin juin au temple St-Etienne → orchestre à l'école et orchestre du CRD		OUI	NON	
Articulation avec enseignement supérieur		Non					
Mutualisation moyens humains, pédagogiques et artistiques	Oui	Oui					

## Eléments budgétaires

	Critères de l'école centre		Objectifs Et réalisations	Echéancier			Observations Cdmc
	Disposition du schéma	Situation de l'école Au 15/12/2008		2009	2010	2011	
Participation des communes	Financement intercommunal	Non		212 909€	242 000€	250 000€	Subvention d'équilibre
Participation départementale	Oui cf aux modalités du schéma	Oui		21 503€	21 757€	22 363€	
Politique tarifaire concertée	Oui	Non	63% de Wittenheimois				336€ par an pour les Wittenheimois



**ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE WITTENHEIM  
2009 à 2011**



Participation départementale						
Année	Subv Elèves	Subv PC	Subv Coord	Prime AgDE	% AgDE	TOTAL définitif
2008/2009	15 248 €	960 €	1 716 €	3 579 €	55,53%	21 503 €
2009/2010	15 576 €	720 €	1 716 €	3 745 €	83,65%	21 757 €
2010/2011	16 208 €	720 €	1 716 €	3 719 €	79,89%	22 363 €





## DOCUMENT DE SYNTHÈSE

---

### *Evaluation des conventions de partenariat des écoles de musique de profil 3*

**2009-2011**

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques a été validé par le Conseil Général dans sa séance du 13 décembre 2007 pour les années 2008 à 2012, avec une application à partir de l'année scolaire 2008/2009 pour l'enseignement de la musique.

Après quatre années de fonctionnement, ce schéma aura permis de structurer l'enseignement artistique dans le département, et plus particulièrement au niveau des Ecoles Centre.

97 écoles ont choisi d'adhérer au Schéma, dont 58 dans le profil 1 et 39 dans le profil 2.

9 écoles ont signé une convention avec le Conseil Général, créant ainsi les « Ecoles Centre », écoles de profil 3.

Les 9 Ecoles Centre ont été évaluées en fin d'année scolaire 2010/2011, à l'issue de la durée de validité des conventions d'objectifs fin 2011.

Véritable réseau territorialisé, ces 9 écoles ont pu travailler en symbiose afin de rendre l'enseignement artistique homogène sur l'ensemble du département.

Si nous proposons que chaque Ecole Centre soit maintenue dans sa classification de profil 3, il apparaît que trois groupes se dégagent parmi elles, liés essentiellement aux moyens dont elles disposent et ont leur mode de gestion :

- le premier groupe peut ainsi être identifié autour des trois structures à gestion directe : HUNINGUE – WITTENHEIM – PAYS DE BRISACH,
- un deuxième groupe avec trois écoles à gestion associative, mais dont le financement intercommunal ou municipal est important et avec une mise à disposition de personnels : KAYSERSBERG – THANN – ALTKIRCH,
- enfin, dans un troisième groupe l'on trouve trois écoles à gestion associative dont les financements sont moindres et avec des personnels à temps partiel : GUEBWILLER – BRUNSTATT – MUNSTER.

Chaque groupe a ses propres logiques de financement avec des moyens différents et, par voie de conséquence, des résultats diversifiés.

Au-delà de la qualité du travail conduit par toutes les Ecoles Centre, il est indéniable que les moyens dévolus aux écoles des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> groupes permettent à ces dernières d'initier davantage d'activités et des projets que les écoles du 3<sup>ème</sup> groupe.

En conclusion, nous proposons de reconduire les conventions, tout en modulant leur contenu selon les spécificités des écoles avec des objectifs adaptés à leur problématique et tenant compte notamment des capacités financières de chacune.

Cependant, et sans mettre en cause la valeur pédagogique des projets mis en œuvre, une consolidation financière devrait pouvoir intervenir pour les écoles du 3<sup>ème</sup> groupe afin d'assurer leur pérennisation, leur rayonnement et leur positionnement en qualité d'Ecole Centre et ressource sur un territoire.

Le prochain Schéma Départemental des Enseignements Artistiques intégrera également l'ensemble de ces données, dans la perspective de consolider ses objectifs majeurs d'aménagement territorial équilibré de l'enseignement artistique, d'une offre diversifiée et d'un enseignement de qualité.

Le Directeur,

Philippe PFISTERER



Ecoles	Ecoles Associatives												Ecoles Municipales														
	ALEXIRCH		WAYSERSBERG		THANN		BRUNSTATT		GUEBWILLER		MUNSTER		HUNWIQUE		VOLGELSHEIM		WITTENHEIM										
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011									
Critères du schéma	229	232	232	384	372	404	239	257	310	228	217	191	258	287	269	214	200	193	455	457	438	250	267	265	258	249	
Nb d'élèves inscrits	157	181	192	293	278	302	171	158	150	200	187	133	210	223	186	167	138	131	194	216	199	146	151	145	203	208	
Nb de diplômés subventionnés	24	24	24	20	23	22	24	24	24*2	24	24	24	24	24	24	20	18	20	22*2	22*2	22*2	18	18	20	23	24	
Nb d'enseignants	28	28	28	38	36	36	20	20	22	20	20	21	21	21	20	18	17	19	27	27	26	17	17	18	16	18	
Nb d'hrs de du direction	15h	15h	15h	35h	35h	35h	34h	15h	15h	18h	18h	18h	11h	15h	15h	18h	12h	15h	20h	20h	35h	6h	35h	35h	10h	10h	
Secrétariat	20h		17h30		21h		Non		20h		18h		18h		18h		17h00		Ouf		Ouf		Ouf		17h00		
Pourcentage Hrs Agrément	59,4%	63,2%	76,6%	56,7%	67,0%	76,0%	65,9%	66,2%	70,3%	40,8%	49,4%	44,8%	85,5%	84,4%	78,7%	74,4%	84,7%	74,2%	42,8%	53,0%	78,9%	56,5%	63,7%	67,4%	55,5%	49,6%	79,5%
Subvention Commune/ComCom	60 147 €	65 219 €	64 054 €	91 244 €	102 744 €	108 488 €	50 000 €	113 525 €	115 525 €	40 880 €	49 220 €	37 000 €	44 500 €	44 500 €	44 500 €	59 000 €	59 000 €	59 000 €	200 000 €	200 000 €	216 000 €	223 751 €	247 530 €	297 300 €	212 909 €	242 000 €	250 000 €
Subvention CG68	18 594 €	20 407 €	20 339 €	32 443 €	32 465 €	34 512 €	19 804 €	19 054 €	19 112 €	27 649 €	22 028 €	17 720 €	23 203 €	24 018 €	20 192 €	20 289 €	16 354 €	15 898 €	21 204 €	23 216 €	23 093 €	15 617 €	17 297 €	17 596 €	21 503 €	21 757 €	22 363 €
Subvention CG68 TOTAL sur 3 ans	<b>582 687,00 €</b>																										
Tarif annuel INSPM (locaux)	650 €	650 €	650 €	405 €	663 €	663 €	405 €	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	594 €	594 €	594 €	508 €	508 €	508 €	285 €	285 €	285 €	300 €	300 €	300 €	336 €	336 €	
Tarif annuel INSPM (extérieurs)	730 €	730 €	730 €	600 €	663 €	663 €	600 €	645 €	645 €	645 €	645 €	645 €	594 €	594 €	594 €	588 €	588 €	588 €	354 €	354 €	354 €	846 €	846 €	846 €	659 €	659 €	

**Groupement d'Employeurs de l'Enseignement Musical**

Les Dominicains - BP 95 - 68502 GUEBWILLER Cedex

N° Siret : 42821427400014

Tél : 03.68.00.12.18

Fax : 03.89.74.94.62

**HISTORIQUE**

En mars 1992, l'école de musique de Lutterbach est contrôlée par les représentants de l'URSSAF au domicile du président. Le montant du redressement à verser pour la non déclaration de 13 professeurs est estimé à 300 000 FF.

En allant négocier auprès du Directeur Général de l'URSSAF à Mulhouse, celui-ci avance une liste d'une centaine d'écoles de musique du département qui seront contrôlées pendant l'année 1992.

Un accord est conclu avec l'URSSAF, afin qu'aucune école ne soit visitée pendant cinq ans. En contrepartie, le CDMC trouvera les solutions nécessaires pour que l'ensemble des professeurs de musique du département soient déclarés conformément à la loi.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1992, le CDMC engage 980 professeurs de musique et refacture le coût au franc le franc aux écoles de musique. Un accord est trouvé entre les professeurs et le CDMC pour que le coût supplémentaire des salaires et des charges patronales soit étalé sur cinq années.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1999, le CDMC rencontre le directeur des services fiscaux qui annonce que, suite au rapport Goulard sur la fiscalité des associations, le CDMC ne peut plus employer les 980 professeurs et en refacturer le coût aux écoles de musique sans payer de TVA sur cette facturation.

Philippe PFISTERER crée le Groupement d'Employeurs de l'Enseignement Musical (GEEM), association de droit privé, dont les administrateurs sont les présidents des écoles de musique.

Aucun élu du Conseil Général ne siègera au sein du GEEM.

Lors de l'Assemblée Générale constitutive, aucun candidat ne se présente à la présidence du GEEM. C'est en sa qualité de président de l'école de musique d'Eguisheim que Philippe PFISTERER est contraint de poser sa candidature et est élu.

Le coût du fonctionnement du GEEM était jusqu'à ce jour pris en charge par le budget du CDMC. Afin de veiller à une transparence totale, ce budget sera soustrait du budget du CDMC et versé directement par le Conseil Général au GEEM.

C'est à la demande des services financiers du département que ce changement a eu lieu.

Le GEEM est aujourd'hui le premier employeur culturel de la région Alsace, et le plus grand Groupement d'Employeurs de France.

.../...

Le GEEM refacture 6 000 heures de musique par semaine, soit près de 300 000 heures de travail par an pour un montant de près de 5 millions d'euros.

La subvention allouée par le Conseil Général est actuellement de 80 000 €.

## **AVENIR DU GEEM**

Depuis quelques mois, le Conseil d'Administration a réfléchi à une organisation plus rationnelle et plus proche du territoire du GEEM.

Il a été décidé à l'unanimité par l'Assemblée Générale du GEEM en date du 28/06/2011 de diviser le GEEM en trois unités territoriales, le Nord, le Centre et le Sud, avec un maximum de 40 ETP (150 professeurs) par structure.

La coordination de ces structures sera confiée à une fédération de Groupements d'Employeurs.

Cette solution permettra une gestion du personnel maîtrisée, des relations sociales améliorées (création de délégués uniques du personnel DP et CE).

Par ailleurs, il est à remarquer que l'ensemble des contrats des professeurs seront transférés dans les trois structures, et qu'aucun salarié ne subira de changement quant à son contrat.

L'ensemble des présidents d'écoles de musique et de sociétés de musique membres du GEEM ont émis un avis favorable à ce projet.